

Eclairage sur les Négociations

Numéro 8

Volume 9, octobre 2010

Disponible sur

www.ictsd.net/news/tni

www.acp-eu-trade.org/tni

Sections permanentes

- 2 Éditorial
- 2 Nouvelles et publications
En bref
- 11 Aperçu sur L'OMC
- 14 Le point sur les APE
- 16 Calendrier et publications

A l'affiche ce mois

- 1 **APE: Perdre ses amis ou le risque d'un retour de bâton**

San Bilal et Isabelle Ramdoo

- 4 **Interview avec Son Excellence Errol Humphrey, directeur de l'unité d'application de l'APE à la Barbade**

- 6 **Les conséquences sur l'Afrique du ralentissement économique en Europe**

Abdul B. Kamara et Gil Seong Kang

- 7 **La diversification économique en Afrique : Quel rôle pour l'Aide au commerce ?**

Arnaud F. Djemmo

- 8 **Pourquoi la Clause NPF doit être retirée des APE**

El Hadji A. Diouf

- 10 **Réflexions sur une décennie tumultueuse pour les PMA : Une interview avec Debapriya Bhattacharya, Conseiller Spécial sur les PMA auprès du Secrétaire Général de la CNUCED**

APE: Perdre ses amis ou le risque d'un retour de bâton

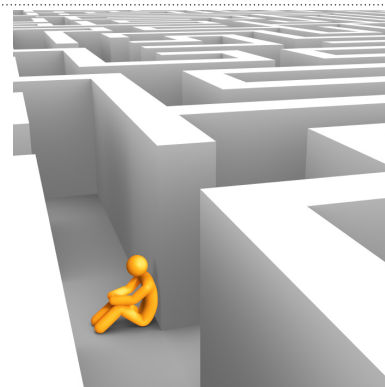
San Bilal et Isabelle Ramdoo

En dépit de leurs objectifs de développement, les Accords de partenariat économique (APE) sont devenus une source de tension permanente entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Et fait inquiétant, ces tensions croissantes autour du processus des APE menacent de compromettre les relations économiques et politiques plus larges entre l'UE et l'Afrique. Eclairage inaugure avec cet article une nouvelle série consacrée aux différentes possibilités d'avancement des APE.

Le processus APE est en plein désarroi. Après huit ans de négociations, lesquelles ont pris presque trois ans de retard sur le calendrier initial, la question des APE continue de semer la discorde sans résultat concluant. La plupart des pays d'Afrique et du Pacifique, et notamment les PMA, n'ont pas encore conclu d'accord avec l'UE, et les négociations en vue d'un APE définitif n'ont que peu avancé. Même dans les Caraïbes, où un APE complet est en place depuis 2008, le processus de mise en œuvre semble au point mort depuis le début.

Comment est-il possible qu'un instrument conçu pour favoriser le développement économique et renforcer le partenariat entre l'UE et les pays ACP en vienne à compromettre leurs relations stratégiques? Et comment cela peut-il être évité? Non seulement les APE sont en perte de vitesse, mais si les tensions actuelles ne sont pas résolues, elles pourraient également avoir des répercussions négatives durables sur l'ensemble des relations économiques et politiques entre les pays ACP et l'UE.

Les toutes prochaines semaines seront décisives. D'importantes réunions de haut niveau entre les ministres européens et les ministres des pays ACP et d'Afrique sont prévues pendant les mois d'octobre et de novembre. L'Union européenne comme les pays ACP devront réévaluer leurs positions respectives, tout en évitant de s'enliser dans des considérations techniques comme l'ont fait pendant trop longtemps les négociateurs des APE sans le moindre succès. Ils devront au contraire dépasser les considérations commerciales pour se concentrer sur un programme stratégique plus large. Il leur faudra pour cela faire preuve de flexibilité et de leadership politique afin de reconstruire des relations plus solides et plus constructives, ce qui ne sera pas une tâche facile.



Les APE: de la lassitude à l'agacement

Outre la lassitude générale concernant les APE, partagée par toutes les parties, il est bien évident que l'attention politique comme le débat économique sont en train de se détourner de la négociation des APE. L'attention de l'UE en matière de commerce se tourne désormais vers l'Asie et l'Amérique latine ainsi que sur le renforcement de sa politique de voisinage. En ce qui concerne de nombreux pays ou régions ACP, le processus des APE a souvent terni la réputation de l'UE en tant que partenaire de bonne volonté. Dans le même temps, de nouvelles puissances émergentes comme la Chine, le Brésil ou l'Inde sont devenues des partenaires potentiels attractifs. Ces pays sont souvent perçus comme offrant de meilleures perspectives de développement avec moins d'exigences.

Paradoxalement, les APE qui étaient censés ancrer et consolider les relations économiques entre l'UE et les pays ACP semblent avoir eu l'effet contraire. De nombreux pays d'Afrique et du Pacifique sont irrités par l'insistance de l'UE sur la nécessité de réformes intérieures et d'engagements ambitieux dans le cadre d'accords commerciaux et économiques complets. Ils veulent conserver leur latitude politique pour déterminer par eux-mêmes et pour eux-mêmes le niveau d'ambition et d'engagement de leur propre politique de développement. Malgré tous les discours de l'UE, ils ont également du mal à admettre le manque de flexibilité de l'UE concernant leurs préoccupations spécifiques sur un ensemble de questions considérées litigieuses. Enfin, la tendance de l'UE à faire la leçon aux pays ACP sur la manière de poursuivre leur développement avec un APE a plus souvent été source d'agacement que d'inspiration. Il est vrai que l'UE et le groupe ACP ont défini conjointement certains objectifs de



International Centre for Trade and Sustainable Development

European Centre for Development Policy Management

ecdpm

Éditorial

Nouvelles et publications

En bref

Les Accords de Partenariat Économique entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sont maintenant en négociations depuis huit ans, et, à l'heure d'aujourd'hui, la fin n'est toujours pas en vue. De façon inquiétante, les discussions prolongées sur les APE sont de plus en plus la source de tensions au sein des relations entre l'UE et ses partenaires ACP. Dans l'article principal de ce numéro d'Éclairage, San Bilal et Isabelle Ramdoo de l'ECDPM explorent les chemins possibles pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus APE. Ils suggèrent que si l'UE veut maintenir la relation intégrée forte qu'elle a construite au fil des ans avec les pays ACP, le bloc devra assouplir son approche.

Ensuite, Éclairage porte son attention sur les Caraïbes, la seule région qui ait établi un APE avec l'UE. L'ambassadeur de la Barbade, Son Excellence Errol Humphrey, explique l'approche de son pays pour mettre en œuvre l'accord, en mettant en lumière les progrès qui ont déjà été réalisés ainsi que les défis qui doivent encore être surmontés.

Également dans ce numéro d'Éclairage, Abdul B. Kamara et Gil Seong Kang de la Banque Africaine de Développement étudient un autre aspect des liens économiques étroits que l'Union européenne entretient avec les pays en développement, cette fois-ci en Afrique. Les deux auteurs examinent en détail la façon dont la crise bancaire en Europe pourrait - ou non - se propager aux pays africains. Leurs conclusions devraient donner à réfléchir aux décideurs politiques.

Éclairage donne ensuite la parole à Arnaud F. Djemmo de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel. En se centrant également sur l'Afrique, Djemmo examine comment le programme d'Aide Pour le Commerce de l'OMC pourrait être utilisé afin de soutenir l'intégration économique régionale sur le continent. Plus précisément, il suggère que ces fonds devraient spécifiquement cibler le renforcement des capacités productives des pays Africains ainsi que leurs infrastructures. Il soutient que cela pourrait aider ces pays à faire un pas important vers leur développement économique.

El Hadji Diouf, ancien membre de l'ICTSD, ramène ce numéro d'Éclairage vers le sujet des APE. En abordant la question de la clause de la Nation la Plus Favorisée, il soutient que les pays ACP devraient rester fermes vis-à-vis des dispositions d'accès au marché qu'ils offrent à l'UE.

Finalement, Éclairage donne la parole à Debapriya Bhattacharya, qui était jusqu'à récemment Conseiller Spécial sur les Pays les Moins Avancés (PMA) auprès du Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement. Bhattacharya présente un panorama des événements économiques récents dans les PMA, constatant que la dernière décennie a été tumultueuse, et cela en grande partie à cause de la crise économique mondiale pour laquelle ils ne sont aucunement responsables.

Comme toujours, vos commentaires et propositions d'articles sont les bienvenus. Vous pouvez les adresser à : tni@ictsd.ch

Les négociations sur la contrefaçon à 99% résolues

Les discussions en vue de l'accord très controversé sur la contrefaçon "Accord commercial anti contrefaçons" (ACAC) devraient se conclure très prochainement, à la suite de ce que les pays participants ont décrit comme la session "finale" des négociations qui s'est tenue à Tokyo pendant la semaine de 27 septembre. Le texte préalable de l'accord tel que présenté à l'issue de ces discussions montre que les presque quarante pays, pour la plupart développés, qui participent aux négociations ont résolu leurs différences de vue à l'exception d'un petit nombre de sujets. Un représentant officiel de l'UE proche des négociations indiquait que 99% du texte était approuvé. Les négociations de l'ACTA ont été controversées depuis leur démarrage en 2007. Les bribes d'information parvenant de temps en temps des pourparlers hautement confidentiels faisaient craindre aux critiques que les participants aillent bien au-delà de ce qui est nécessaire pour lutter contre la contrefaçon et le piratage. Bon nombre de ces craintes, mais pas toutes, se sont largement dissipées à mesure que les participants édulcoraient les dispositions prévues afin de parvenir à un compromis. *Adapté de Bridges Weekly Trade News Digest.*

L'Union européenne et la Corée du Sud signent un accord de libre échange

Les représentants officiels de l'UE et de la Corée du Sud ont signé un accord de libre échange le 6 octobre, établissant le premier accord de ce type de l'UE avec un pays d'Asie. Dans le cadre de cet accord, qui doit prendre effet le 1er juillet 2011, les deux parties s'engagent à éliminer d'ici dans les cinq ans à venir 98,7% des droits de douane actuels tant sur les produits industriels que les produits agricoles. Une déclaration de la Commission européenne affirme avec fierté que cet accord représente "la couverture commerciale la plus ambitieuse jamais atteinte dans un accord de libre échange négocié par l'UE." Le traité doit néanmoins être encore approuvé par le Parlement européen et par les États membres de l'UE avant de pouvoir prendre effet. Pour plus d'information, visitez : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=626&serie=373&langl=en>.

"Repenser" l'intégration économique en Afrique subsaharienne

Une nouvelle analyse de Peter Draper pour l'OCDE dresse un bilan du développement de l'Afrique au cours de la dernière décennie d'une perspective africaine. L'auteur fait valoir que le modèle européen d'intégration économique régionale n'est pas utile en Afrique, tout au moins pas à court terme. À la place, il plaide pour une intégration économique régionale limitée évitant les arrangements formels et excessivement institutionnalisés qui semblent désormais être la norme en Afrique sub-saharienne. Il soutient que dans la plupart des cas une approche beaucoup plus ciblée est nécessaire, donnant la priorité à la facilitation des échanges et à la coopération en matière réglementaire dans les domaines liés principalement à la conduite des affaires, et devant être soutenue par un régime de sécurité mettant l'accent sur la bonne gouvernance au

niveau national. L'analyse, intitulée «Repenser les fondements (européens) de l'intégration économique régionale en Afrique subsaharienne», est disponible ici : <http://www.oecd.org/dataoecd/18/59/46013902.pdf>.

L'aide au commerce : un programme d'action

Dans cette note de politique générale, Bernard Hoekman et John S. Wilson de la Banque Mondiale identifient quatre manières d'améliorer l'efficacité de l'aide multilatérale pour le programme « Aid for trade » (aide pour le commerce). Les auteurs soutiennent que la fragilité de la reprise économique – ainsi que la nécessité de renforcer le système d'échanges internationaux porteur d'un développement durable et solidaire, générant une croissance et des emplois inclusifs - rend l'aide pour le commerce plus que jamais nécessaire. Le programme pourrait notamment être renforcé par la création d'une plate-forme coordonnée d'assistance et d'échange des connaissances et un encouragement aux pays du G20 pour abaisser les barrières commerciales susceptibles d'entraver les importations en provenance des pays plus pauvres. La note de politique générale, "Aide pour le commerce: un programme d'action de l'avant", est disponible ici : <http://siteresources.worldbank.org/INTPREMNET/Resources/EP25.pdf>.

Le projet d'Accord Tripartite de libre échange progresse, mais de nombreux défis subsistent

Les représentants officiels de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), du Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA - Common Market for Eastern and Southern Africa), et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) se réuniront pour un sommet tripartite en janvier 2011 afin de discuter de la possibilité d'une grande zone de libre échange, a indiqué le 3 septembre dernier Sindiso Ngwenya, secrétaire général du COMESA.

Les chefs d'État de ces différentes communautés économiques régionales (CER) avaient convenu en 2008 d'établir un accord de libre échange d'ici juin 2011 avec pour objectifs de faciliter l'accès aux marchés, d'harmoniser leurs politiques dans les domaines d'intérêt commun et de traiter les problèmes d'appartenance multiple. Ce marché étendu engloberait 26 pays, une population de 525 millions de personnes et un PIB de 875 millions de dollars. Il ne serait dépassé que par la Chine et l'Inde en terme de taille, et se classerait au 15ème rang de la liste des économies mondiales établie par le Fond Monétaire International sur la base du PIB nominal.

Les CER impliquées dans les pourparlers ont déjà établi un projet d'accord tripartite couvrant les questions des règles d'origine, des droits liés à propriété intellectuelle et du règlement des litiges. Mais plusieurs pierres d'achoppement subsistent – comprenant notamment les disparités entre les différentes économies concernées, les barrières non-tarifaires actuelles, les normes d'harmonisation et les règles d'origine.

Suite de la première page

développement dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE, dont le processus APE constitue un élément essentiel. Au final, il appartient néanmoins aux pays et aux régions ACP de déterminer la meilleure manière d'atteindre ces objectifs, dans le cadre de leurs propres stratégies de réforme et de développement.

De nombreux pays ACP se sont aussi implicitement complus dans les retards du processus de négociation des APE. Depuis la fin des préférences unilatérales du type Lomé/Cotonou en 2008, de nombreux pays ACP se sont "installés" dans le *statu quo*.

Tous les pays ayant conclu un APE intérimaire bénéficient d'un accès au marché européen en exonération de droits de douane et contingents tarifaires en vertu du règlement de l'UE concernant l'accès aux marchés lié aux APE.¹ Bien que la réglementation exige que l'APE intérimaire soit non seulement conclu, mais aussi signé, ratifié et appliqué « dans des délais raisonnables » par les pays concernés, il ne semble y avoir pour le moment aucune pénalité pour les pays signataires d'un APE intérimaire. Une telle situation est donc relativement commode pour de nombreux pays ACP qui ne se sentent pas dans l'obligation d'adopter ou de mettre en œuvre rapidement un APE intérimaire. De plus, les économies et les flux commerciaux des pays ACP n'ayant pas encore conclu d'APE intérimaire n'en ont pas réellement soufferts, ceci grâce à l'application par défaut de l'initiative "Tout sauf les armes" destinée aux PMA ou du Système standard de Préférences Généralisées (SPG) de l'UE pour les autres pays en voie de développement.

Ces différents cas de figure au sein des pays ACP contribuent ainsi à expliquer pourquoi les négociations APE ont perdu de leur élan. De plus, les pays ou régions d'Afrique ou du Pacifique n'ayant pas vraiment l'intention de conclure ou de mettre en œuvre un APE sont susceptibles de n'avoir aucun intérêt à dévoiler leurs intentions réelles et pourraient préférer prolonger encore le processus de négociation de façon à retarder toute brouille avec l'UE.

Comment aller de l'avant?

En dépit de toutes ces difficultés, il est plus que temps de trouver le moyen de faire progresser à nouveau le processus des APE. Une telle situation de *statu quo* est tout simplement intenable à long terme. L'UE est actuellement en train de réévaluer ses options, et celles-ci devraient faire l'objet d'une première présentation lors d'une réunion informelle des ministres du développement de l'UE prévue les 21 et 22 octobre 2010. Cette réunion sera aussitôt suivie par une réunion du Comité ministériel commercial conjoint ACP-UE, lequel précède le sommet Afrique-UE des 29 et 30 novembre prochains. Entre-temps, le Comité ministériel commercial des pays ACP (18-22 octobre à Bruxelles) et la Conférence des ministres du commerce extérieur de l'UA (du 29 octobre au 2 novembre à Kigali) entre

autres, offriront au pays ACP la possibilité de réfléchir à une plateforme commune visant à faire progresser les APE.

Pour faire avancer la négociation des APE, notamment en ce qui concerne les questions litigieuses, il est cependant essentiel pour les parties concernées d'arriver à un accord qui reflète à la fois les ambitions de développement des pays ACP et qui puisse être défendu conjointement auprès de l'OMC. Cela nécessitera une évaluation prudente et une forte volonté politique.

Tout en tenant compte des différences d'opinion possibles concernant les mérites en terme de développement de certaines des clauses litigieuses d'un APE, les parties doivent avant tout s'assurer que tout accord potentiel respecte les règles et les principes de l'OMC. Dans le même temps, les décideurs doivent aussi chercher à conserver l'objectif général de développement durable à long terme.

Bien qu'il soit nécessaire de préserver une approche cohérente concernant les APE parmi les pays ACP et les pays et régions d'Afrique, il est également important de tenir compte de la diversité des situations et des intérêts au sein de ces pays. Différentes voies peuvent être suivies selon les pays ou régions, en fonction des objectifs stratégiques conducteurs et des besoins de développement spécifiques de chaque région ou pays.

Ceci étant dit, l'un des objectifs généraux du processus des APE est le renforcement de l'intégration régionale entre les pays ACP. Bien que le processus des APE ne puisse remplacer un programme régional endogène au sein des groupements de pays ACP, l'aboutissement des APE ne devrait pas mettre en danger le processus d'intégration régionale. Une des principales préoccupations doit donc être de mettre en place un APE qui vienne renforcer l'intégration régionale. Il est donc important de vérifier les faits et d'évaluer quel type d'accord a les meilleures chances de contribuer à l'objectif d'intégration régionale, lorsque cela est possible.

L'UE a les moyens de concentrer ses efforts pour faire aboutir les APE finaux au plus vite. La fixation d'échéances fermes -- passées lesquelles les pays ou régions ne respectant pas leur engagement de signature, de ratification ou de mise en œuvre verront les préférences dont ils bénéficient dans le cadre des APE supprimées -- pourrait constituer un pas décisif. Cependant, l'imposition d'échéances trop rapprochées sans flexibilité suffisante de la part de l'UE pourrait perturber gravement le processus d'intégration régionale dans le cas où une région spécifique se retrouverait divisée sur la manière de procéder. Elle pourrait également avoir des effets néfastes sur le développement si une échéance donnée oblige certains pays ou certaines régions à accepter un programme APE inadapté par rapport à leurs stratégies nationales de développement. Il deviendrait alors illusoire d'attendre une mise en œuvre réelle. Cela

aurait aussi le potentiel de détériorer les relations avec l'UE, avec des conséquences négatives sur le long terme.

Une approche plus souple -- qui tiendrait compte des préoccupations exprimées au cours des négociations, même au prix d'ambitions réduites -- pourrait s'avérer plus efficace pour aller de l'avant.² Admettre que certains pays ACP puissent ne pas être prêts ou ne pas souhaiter conclure un APE pourrait également constituer une étape décisive.

Les ambitions stratégiques et politiques doivent montrer la voie à suivre

Pour sortir de cette impasse, l'UE doit faire des propositions concrètes aux pays d'Afrique et du Pacifique. De la même manière, il est grand temps que les pays et les régions ACP fassent le point sur leur volonté réelle de conclure un APE final -- et, si volonté il y a, quand et dans quelles conditions. Parvenir à un accord nécessitera des concessions des deux côtés.

Pour commencer, toutes les parties concernées doivent admettre que le processus APE est avant toute chose une question politique, et non une question technique devant être confiée à des négociateurs commerciaux. Les dirigeants politiques doivent ainsi guider les solutions techniques potentielles apportées par les négociateurs, notamment en ce qui concerne les questions litigieuses.

Les APE ont été présentés comme des instruments de vaste portée devant lier échanges commerciaux et développement. Un abandon de ces promesses de développement constituerait un grave revers pour l'agenda européen de commerce et développement, notamment dans le cadre du cycle de Doha.

Dans le même temps, il est important de reconnaître les répercussions politiques des APE sur les relations entre l'UE et les pays ACP, notamment en Afrique. Le processus APE est un sujet trop important pour être laissé aux technocrates commerciaux. Une vision plus stratégique des relations entre l'UE et les pays ACP est plus que jamais nécessaire.

Auteur

Le Dr. Sanoussi Bilal est Responsable du Programme de Coopération Économique et Commerciale du Centre européen pour la gestion des politiques de développement. Isabelle Ramdoo y est Chargée de mission.

Notes

- 1 Règlement (CE) n° 1528/2007 du conseil du 20 décembre 2007 appliquant aux produits originaires de certains États faisant partie du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) les régimes prévus dans les accords établissant ou conduisant à établir des accords de partenariat économique. Journal officiel de l'Union européenne, L348, 31.12.2007 <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:348:0001:0154:FR:PDF>
- 2 Voir le document de discussion n° 89 de l'ECDDPM pour une analyse des questions litigieuses (www.ecddpm.org/dp89) ainsi que les documents de l'ECDDPM à paraître, notamment un article dans la prochaine édition d'Éclairage (vol.9, no.9).

Interview avec Son Excellence Errol Humphrey, directeur de l'unité d'application de l'APE à la Barbade

Le premier Conseil conjoint CARIFORUM-UE s'est réuni en mai 2010 à Madrid, en marge du 6ème Sommet de l'Union européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes. Cette réunion a permis aux ministres d'adopter les règles de procédure pour guider la mise en œuvre des différents mécanismes établis dans le cadre de l'accord de partenariat économique (APE). Cependant, comme l'écrivait David Jessop, directeur du Conseil des Caraïbes, le mois dernier dans *Éclairage*, il semble que peu de choses se passent sur le terrain en dépit de la mise en place des organes de gouvernance de l'APE.¹ Certains pays progressent malgré tout plus vite que d'autres. La Barbade en fait partie et figure parmi les pays les plus avancés au sein de la CARICOM en ce qui concerne la mise en œuvre de l'APE. Pour obtenir un point de vue sur les progrès accomplis jusqu'à présent et mieux comprendre les retards de mise en œuvre dans la région, *Éclairage* a interrogé Son Excellence Errol Humphrey, directeur de l'unité d'application de l'APE à la Barbade, pour avoir son opinion.



Pouvez-vous nous décrire d'où en est le processus de mise en œuvre de l'APE à la Barbade?

Nous avons créé une unité de mise en œuvre de l'APE pour la Barbade. Bien que le gouvernement ait décidé la création d'une telle unité depuis septembre 2008, il a fallu un certain temps pour obtenir et équiper les locaux appropriés, ainsi que pour entamer le recrutement du personnel nécessaire. L'unité est malgré tout opérationnelle depuis environ quinze (15) mois, mais fonctionne avec des ressources limitées compte tenu des contraintes budgétaires du gouvernement. Bien que non publique, une feuille de route de mise en œuvre de l'APE a été préparée par l'État de la Barbade, qui définit les différentes obligations du pays et identifie également les opportunités pouvant profiter aux entreprises de la Barbade. Cette feuille de route précise aussi les différents ministères et agences gouvernementales responsables de certaines activités, ainsi que l'échéancier de celles-ci. Malheureusement, certaines échéances ont déjà été dépassées, mais la feuille de route nous permet d'attirer l'attention sur ces différentes obligations et la nécessité de les compléter dès que possible, même dans les cas où l'échéance initiale est déjà passée.

Avec la République Dominicaine, la Barbade est probablement l'un des pays du CARIFORUM les mieux avancés en termes de mise en œuvre de l'APE. Peut-on dire que la mise en œuvre de l'APE constitue une priorité pour la Barbade?

C'est important bien sûr, mais peut-être pas une priorité à l'heure actuelle. Le gouvernement de la Barbade souhaite bien entendu faire avancer la mise en œuvre de l'accord, d'où la création de l'unité mentionnée plus tôt, mais malheureusement pour nous, le processus de mise en œuvre coïncide désormais avec une grave récession économique. Dans cette situation, avec la nécessité pour le gouvernement de rationner les ressources disponibles, la mise en œuvre de l'APE ne figure pas en tête de liste

des priorités. Les principales priorités porteraient plutôt sur les questions fondamentales comme le maintien du niveau d'emploi, les questions de santé et d'éducation, et les sujets qui s'y rapportent.

Quelles sont les difficultés de mise en œuvre rencontrées par la Barbade?

Je dirais qu'elles sont de deux ordres: premièrement, obtenir la disponibilité du financement et des autres ressources nécessaires, notamment dans un contexte marqué par les conséquences de la crise économique et financière, et deuxièmement, faire l'éducation des différents intervenants concernant les dispositions de l'accord.

En ce qui concerne les ressources et le financement, notre unité demeurera probablement en sous-effectif pendant encore un an ou deux, compte tenu du fait que la crise rend difficile la mobilisation des ressources.

Deuxièmement, du fait que les connaissances des différents acteurs concernant l'APE sont moindres que prévus, il nous faut consacrer plus de temps que prévu à l'information du secteur public et du secteur privé concernant les obligations et les opportunités liées à l'APE. Le Syndicat du secteur privé de la Barbade en a fait sa part avec des moyens limités, mais le secteur privé tend à considérer que la responsabilité de l'éducation du public devrait revenir à l'État. À cet égard, et afin d'informer les différentes parties prenantes, nous avons décidé de publier une série de brochures par secteur dans différents domaines: biens, investissements, services culturels et de divertissement, services professionnels, tourisme, etc pour permettre aux intervenants concernés de se faire une idée du contenu de l'APE sans avoir besoin d'en lire le texte entier. Nous allons également essayer d'être proactifs en termes de sessions de sensibilisation des différentes agences et syndicats professionnels et dans l'utilisation des médias.

Je dois souligner que l'accès aux ressources des donateurs est également une question importante pour la mise en œuvre de l'APE. Bien que l'accord prévoit une coopération avec l'UE dans un certain nombre de domaines, les intervenants ont mis du temps à demander de l'aide auprès de l'UE et des autres agences d'assistance pour le financement de projets concrets. L'unité de mise en œuvre ne peut pas tout faire, et nous encourageons les acteurs concernés à présenter leurs propres projets parce qu'ils sont mieux placés que nous pour définir leurs besoins prioritaires.

Des financements de l'UE sont-ils disponibles pour la mise en œuvre de l'APE?

Il existe différentes sources de financement. En premier lieu, il y a le *Caribbean Aid for Trade and Regional Integration Trust Fund* (CART fund) financé par le Royaume-Uni qui est complètement opérationnel et qui s'est avéré très utile. Deuxièmement, il y a l'agence allemande de développement (GTZ), qui dispose d'un programme d'Aide au commerce et qui a nommé un expert qui sera basé dans les Caraïbes pour aider à fournir le soutien technique nécessaire. Cet expert est basé à l'Agence de développement des exportations des Caraïbes. Malheureusement, les autres pays européens ne se sont pas manifestés pour contribuer au financement de l'Aide au commerce.

Bien entendu, des financements sont également disponibles auprès du Fonds européen pour le développement (FED). Mais ceci étant dit, le FED reste le FED. Ce n'est pas un secret de dire qu'il est trop compliqué et prend trop longtemps pour étudier et approuver les projets. Au final cependant, nous sommes partiellement responsables des délais liés à l'accès aux ressources du FED. Nous avons mis trop de temps à conceptualiser et préparer nos propositions de projets.

Comme vous le savez, il existe des programmes indicatifs au niveau national et régional. Le programme indicatif régional du 10^{ème} FED comprend une somme de 72 millions d'euro spécifiquement destinée à la mise en œuvre des APE. Les modalités d'accès à ces fonds doivent encore faire l'objet de précisions à deux niveaux. Premièrement, sachant que la mise en œuvre des APE nécessite plus de fonds que ceux disponibles, il est nécessaire d'établir des priorités au niveau régional pour s'assurer que les projets peuvent raisonnablement être financés dans le cadre de l'enveloppe des 72 millions d'euros. À cet égard, je fais partie d'un comité qui travaille avec le secrétariat de la CARICOM pour définir les priorités au sein d'une liste globale approuvée par les États membres du CARIFORUM. Deuxièmement, nous avons besoin de mettre en place un mécanisme opérationnel qui permette aux États membres du CARIFORUM de coordonner leurs priorités en matière de mise en œuvre de l'APE avec les priorités au niveau régional. La principale difficulté consiste à assurer la complémentarité des programmes nationaux et régionaux, de façon à ce que le processus régional prenne également en compte ce qui doit être réalisé au niveau national.

Certains États membres ont déjà bien avancé dans la mise en œuvre de l'APE tandis que d'autres n'ont pas encore commencé. Est-ce que ce processus à différentes vitesses risque d'avoir des conséquences sur l'intégration régionale dans les Caraïbes?

L'un des objectifs de l'APE est d'encourager une plus grande coopération régionale et je pense qu'il y parviendra! Une des difficultés malgré tout est une fois encore le manque de ressources. La région se compose d'un ensemble de petits pays en voie de développement. De ce fait, la réalité de ce qui peut être accompli dans un laps de temps donné est dans les faits très différent dans les Caraïbes de ce qui peut se voir en Europe. L'UE, qui se compose de grandes économies développées et d'économies moyennes, a la capacité de consacrer des ressources plus importantes pour ses initiatives d'intégration régionale. La disponibilité de ces ressources permet à l'UE d'utiliser un système de redistribution efficace, par lequel des sommes importantes sont transférées vers les pays ou régions moins avancés, pour contribuer à leur rattrapage.

Nous disposons aussi dans notre région d'un fonds de redistribution des ressources, mais il ne dispose que d'un financement limité à l'heure actuelle et il ne sera pas facile d'accroître ses ressources dans un futur proche. La capacité des pays des Caraïbes les mieux lotis à transférer des sommes significatives à destination des États de la région moins favorisés est de ce fait limitée. Dans la mesure où nous avons la possibilité de profiter de l'assistance de l'UE, l'APE peut être considéré comme un facteur favorisant le processus d'intégration régionale au sein du CARIFORUM.

En ce qui concerne les différentes vitesses de mise en œuvre de l'APE au sein des différents pays du CARIFORUM, je suis peut-être optimiste, mais je considère que l'avancement de certains pays devrait mettre la pression sur les retardataires et leur procurer ainsi la motivation nécessaire pour entamer à leur tour la mise en œuvre de l'accord.

Plus généralement, en ce qui concerne le processus de mise en œuvre dans d'autres pays et au niveau régional, avez-vous connaissance d'autres unités de mise en œuvre, visant notamment le secteur privé?

Au niveau national, la Jamaïque et Trinité-et-Tobago ont également créé des unités de mise en œuvre et il semble qu'Antigua est en train d'en créer une aussi. Au niveau régional il y a bien sûr l'Unité de mise en œuvre APE du CARIFORUM, qui est censée fournir une assistance technique pour aider les États membres à mettre en œuvre l'accord. Cette Unité est dirigée par Branford Isaacs, le négociateur en chef de la région pour les échanges de biens. L'unité du CARIFORUM a également recruté un expert pour les services et les investissements, un juriste et un spécialiste en communication, mais pour l'essentiel cette unité est encore en train de recruter le personnel nécessaire.

Cette unité régionale de mise en œuvre de l'APE est censée travailler avec chaque État membre, en collaboration avec les unités nationales de mise en œuvre de l'APE lorsque celles-ci existent, et lorsque ce n'est pas le cas, avec toute autre structure existante au sein du pays concerné. Il est aussi censé y avoir un coordinateur régional de l'APE au niveau du CARIFORUM ainsi qu'un coordinateur national pour chaque État membre. Au final, il est important de faire le lien entre ce qui est en train de se passer au niveau régional et ce qui peut se faire, ou est en train de se faire au niveau national. L'APE, bien sûr, est régional, mais dans de nombreux cas, les États membres sont aussi parties prenantes de l'accord à titre individuel, parce que nous ne disposons pas d'une structure d'intégration aussi bien structurée que celle existant en Europe. Cette "géométrie variable" crée également certaines difficultés de mise en œuvre dans la région.

De plus, dans le secteur privé, la coordination est lente et incertaine dans l'ensemble de la région. Certaines organisations ont néanmoins réussi à faire des progrès pour s'organiser. Les consultants en gestion ont mis en place une entité régionale et essaient de s'assurer que celle-ci soit prête à avancer sur les accords de "reconnaissance mutuelle". Il existe des organismes régionaux bien établis dans le secteur du tourisme. Les secteurs les plus en retard en matière de coordination des organes régionaux sont notamment les architectes et les ingénieurs.

Sur cette question des services en général, une décision a été prise pour encourager la mise en place de coalitions des industries de services dans l'ensemble des États membres. La coalition

de la Barbade, soutenue par le Ministère du commerce extérieur, a été la première à être créée. En juillet de l'an dernier, il y a aussi eu un symposium régional sur les services, suite à l'initiative du gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, qui s'est traduit par un certain nombre de recommandations pour aider les prestataires de services, incluant notamment des engagements d'aller de l'avant avec les accords de reconnaissance mutuelle et d'autres initiatives visant à améliorer la compétitivité internationale des industries de services de la région. Au niveau régional, il y a le comité de travail du CARIFORUM que j'ai mentionné plus tôt, qui est axé sur la priorisation des projets liés aux APE.

Il existe également une feuille de route indicative au niveau régional qui définit ce qui doit être fait et cherche à établir des priorités. Nous sommes tout à fait conscients que bien que certaines choses peuvent et doivent être faites maintenant, la mise en œuvre complète de l'accord pourrait se poursuivre pendant plus de 20 ans parce qu'il y a tant de choses qui ne peuvent pas être faites immédiatement. L'objectif immédiat est d'accomplir ce qui doit être fait et ce qui peut être fait dans les cinq prochaines années. La feuille de route a tendance à classer les activités entre priorité forte, priorité moyenne, etc. La difficulté dans ce domaine est d'arriver à un accord entre les États membres sur le classement des priorités.

Quelles sont ces priorités?

Les normes sanitaires et phytosanitaires sont critiques et tout le monde s'accorde à dire qu'elles doivent être traitées dans les meilleurs délais. Il est également important de se préoccuper de la perte de revenus résultant de la réduction des droits de douane parce que des décisions doivent être prises sur la meilleure manière de compenser cette perte de recettes publiques. À cet égard, mon opinion est qu'une certaine forme de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pourrait être la meilleure solution. Le renforcement des institutions réglementaires, administratives et de coordination des secteurs public et privé constitue une autre priorité.

Dans le cadre des obligations liées à l'APE, nous avons convenu d'une élimination progressive des droits de douane selon un certain calendrier. L'unité de mise en œuvre de l'APE CARIFORUM est en train de travailler avec les services douaniers nationaux afin de déterminer le niveau d'assistance nécessaire à chaque pays pour se conformer à ses obligations de libéralisation des échanges. Dans le secteur des services, dans lequel la région a des intérêts "offensifs" d'accès aux marchés, il est indispensable d'agir pour que nos prestataires de services soient prêts et en mesure de profiter des opportunités liées à l'APE.

Notes

- David Jessop, UE, "Les Caraïbes mettent en place des organismes de gouvernance de l'APE mais de nombreuses difficultés subsistent Éclairage Vol.9, N°7, septembre 2010. Voir aussi sur le même sujet "Qu'est-il advenu de l'APE UE-Cariforum? Par D.Jessop, Éclairage Vol.9, N°3, avril 2010..

Les conséquences sur l'Afrique du ralentissement économique en Europe

Abdul B. Kamara et Gil Seong Kang

L'Afrique a relativement bien résisté à la crise financière mondiale par rapport à la plupart des autres régions du monde en voie de développement et par rapport à sa propre expérience dans le passé. Après une baisse brutale du taux de croissance de son PIB réel – passé d'une moyenne annuelle de 5,6% entre 2001 et 2008 à 2,5% en 2009¹ – les économies d'Afrique font preuve d'un rebond sans précédent, grâce en partie à la reprise de la demande mondiale pour les produits d'exportation en provenance d'Afrique. Dans ce contexte, la dernière mise à jour des Perspectives Économiques en Afrique publiée par la BAD prévoit que l'Afrique subsaharienne devrait connaître une croissance de 4,5% en 2010 et de 5,2% en 2011. Mais en dépit de ces perspectives globalement encourageantes, la reprise économique en Afrique fait encore face à de nombreux dangers.

Des liens forts avec l'Europe augmentent l'exposition de l'Afrique aux risques européens

Compte-tenu des liens économiques forts entre l'Afrique et l'UE, la crise de la dette souveraine européenne déclenchée par la crise de la dette grecque a fragilisé la reprise économique africaine. Même si la crise s'est tenue jusqu'à présent à l'écart de l'Afrique, elle pourrait avoir si elle n'est pas résolue rapidement et correctement d'importantes conséquences pour les économies africaines. Ses impacts négatifs sont susceptibles de se transmettre par différents canaux, que ce soit par le biais des échanges extérieurs, de l'aide publique au développement (APD) ou des emprunts extérieurs. Le degré de transmission aux différents pays ou régions d'Afrique dépendra néanmoins de la plus ou moins grande force de leurs liens commerciaux et financiers avec l'UE.

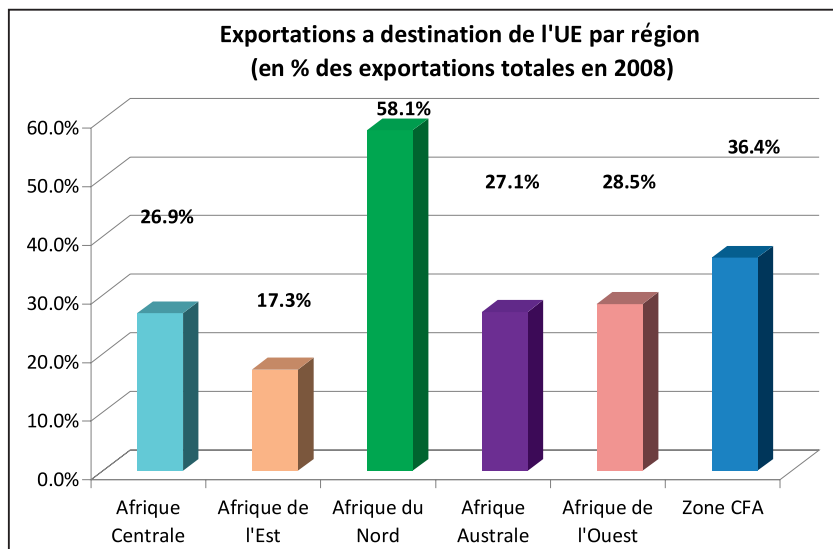
Les risques commerciaux

Les échanges commerciaux constituent le canal le plus direct et immédiat au travers duquel le ralentissement économique européen est susceptible de se propager au sein des pays d'Afrique. Compte-tenu des liens commerciaux importants du continent africain avec les marchés européens, l'impact négatif global sur les exportations en provenance d'Afrique risque d'être conséquent. L'Afrique du Nord est de loin la plus vulnérable des régions d'Afrique compte-tenu de sa dépendance commerciale vis-à-vis de l'Europe: 60% de ses revenus d'exportation proviennent de l'UE. Jusqu'à 75% des exportations totales de certains pays comme la Tunisie ou la Libye partent à destination des pays d'Europe. Le deuxième groupe de pays le plus vulnérable est la zone CFA – les 14 pays dont la monnaie est le Franc d'Afrique Centrale. Les pays faisant partie de cette zone monétaire commune (largement) en Afrique de l'Ouest ont une dépendance relativement élevée vis-à-vis des marchés européens (supérieure à 36%).

La plupart des autres pays d'Afrique sont moins dépendants des échanges avec l'Europe, et de ce fait moins exposés aux risques commerciaux en provenance de celle-ci. Les exportations en provenance de ces pays pourraient néanmoins être entravées si certaines banques européennes fortement ébranlées ne pouvaient ou refusaient de les financer. Les contrats d'affrètement à court terme pourraient notamment devenir particulièrement difficiles à obtenir.

Les risques souverains

Les pays d'Afrique risquent aussi de faire face à des



risques souverains résultant de la crise de la dette européenne. Les mesures d'austérité prises par les pays d'Europe risquent de se traduire par une baisse de la consommation des produits en provenance d'Afrique, et par conséquent par une baisse des recettes fiscales africaines, et notamment des recettes fiscales liées aux échanges commerciaux et à l'exploitation des ressources naturelles. Une telle situation pourrait constituer un sérieux défi pour les budgets des États africains et risquerait de compromettre la mise en œuvre d'investissements dans des infrastructures long-terme.

Les pays ayant un fort déficit budgétaire sont les plus exposés à de tels risques. L'Érythrée, le Tchad, le Ghana, l'Algérie et l'Angola – pays dans lesquels le déficit budgétaire représentait plus de 5% du PIB en 2009 – sont particulièrement vulnérables. En outre, les pays ayant des déficits budgétaires élevés sont relativement plus exposés au risque de renchérissement du risque souverain, qui aurait pour effet d'augmenter les coûts d'emprunt. Ce genre de risque est néfaste à la fois pour des pays émergents comme l'Afrique du Sud et l'Égypte, et pour des pays de marché frontalier comme le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et le Nigeria, les obligeant à reporter l'émission d'obligations d'État.

Les risques souverains risquent d'augmenter encore si les gouvernements européens se retrouvent dans l'obligation de réduire fortement leurs dépenses, ce qui se traduirait par une diminution de l'aide aux pays en voie de développement dans le monde entier. De telles décisions auraient des conséquences négatives pour l'Afrique, compte-tenu de la dépendance relativement forte du continent vis-à-vis de l'UE en matière d'APD. Les flux d'aide en provenance de l'UE représentent au moins 20% de l'APD dans l'ensemble des pays d'Afrique, et plus de 80% de l'APD totale dans quatre pays (Algérie, Île Maurice, Tunisie et Maroc).

Les risques de liquidité

Le risque demeure que la crise bancaire européenne se propage au sein du secteur bancaire africain. Dans un scénario de ce genre, les banques africaines rencontreraient des difficultés pour obtenir des lignes de crédit sur les marchés internationaux. L'impact serait probablement variable selon le niveau d'intégration financière de chaque pays. Une forte présence de banques étrangères, par exemple, pourrait

constituer une voie potentielle de propagation des difficultés financières. Les actifs des banques étrangères représentent plus de 70% des actifs bancaires totaux dans sept pays d'Afrique.² Et dans 11 pays d'Afrique, plus de 70% des banques sont sous contrôle étranger.

Une nécessité croissante de diversifier partenaires commerciaux et partenaires de développement

Bien que les perspectives de croissance de l'Afrique demeurent solides, les ondes de choc potentielles vers l'Afrique des difficultés économiques européennes doivent être bien comprises et surveillées attentivement, notamment en ce qui concerne les exportations, les recettes touristiques et les flux financiers.

L'exposition de l'Afrique aux risques potentiels résultant de la crise de la dette en Europe souligne une fois de plus la nécessité pour les pays du continent de se diversifier vers d'autres régions du monde comme le Moyen-Orient, l'Asie et l'Amérique du Sud pour leurs échanges commerciaux et leurs services financiers, y compris pour la mobilisation des ressources. L'objectif long-terme de diversification des exportations africaines de biens et services reste essentiel pour réduire la vulnérabilité du continent africain vis-à-vis des fluctuations de prix. En outre, les dirigeants politiques doivent donner la priorité aux mesures visant à rétablir ou maintenir la stabilité budgétaire, qui constitue la meilleure garantie de stabilité macroéconomique en période d'incertitude.

Auteurs

Abdul B. Kamara est directeur du département de recherche de la Banque Africaine de Développement (BAD). Gil Seong Kang est analyste économique en chef dans le même département. Cet article est basé sur le document suivant, *European Debt Crisis: Risks for Africa? (la crise de la dette en Europe: quels sont les risques pour l'Afrique?)* par G. Kang, A. B. Kamara et Z. Brixiova, AfDB Market Brief, juillet 2010

Notes

- Il est conseillé de lire à ce propos l'édition Éclairage plus spécifiquement consacrée à la crise économique et financière mondiale. Éclairage Vol.8, No.4, mai 2009
- Madagascar, Mozambique, Swaziland, Ouganda, Botswana, Zambie et Rwanda (en 2005)

La diversification économique en Afrique : Quel rôle pour l'Aide au commerce ?

Arnaud F. Djemmo

La crise économique actuelle a été ressentie de manière aiguë dans les principaux secteurs d'exportation africains. La demande s'est effondrée sur les marchés majeurs et les prix des principaux produits de base ont enregistré des baisses spectaculaires. Cette crise montre à quel point il est important pour les pays africains, de diversifier leur panier de production et d'exportation en augmentant la valeur ajoutée et en renforçant les marchés régionaux.

Dans un tel contexte, l'Aide pour le commerce (APC) ainsi que tous les autres budgets de coopération en Afrique devraient explicitement intégrer la diversification des économies et des exportations. Cet article met l'accent sur la diversification comme élément fondamental pour profiter de l'ouverture croissante des économies et, ouvre la réflexion sur le rôle que peut jouer l'APC à cet effet.

La diversification économique en Afrique : le renouveau d'une problématique

La plupart des pays africains ont entamé, dans les années 60 et 70, un processus de développement industriel rapide dont l'objectif était de diversifier leurs structures économiques et de réduire leur dépendance par rapport aux produits de base. Cependant, l'échec de ces « stratégies d'import – substitution » à la fin des années 70 et la crise de la dette ont conduit à une marginalisation de la réflexion sur la diversification économique. La stabilisation macroéconomique et la spécialisation internationale sont devenues les thèmes majeurs de la réflexion et des politiques de développement.¹

Après deux décennies d'application de ces stratégies, le bilan est loin d'être positif : la croissance a été faible et fragile ; la marginalisation de l'Afrique dans le commerce mondial n'a cessé de s'approfondir et l'insertion rentière s'est affirmée de jour en jour. C'est donc dans ce contexte, que l'on assiste depuis quelques temps à un renouveau du débat sur le développement économique, dont une réflexion sur le commerce et le développement et un retour sur la question de la diversification dans le débat économique.²

Pour accroître sa participation au commerce international, l'Afrique doit tout d'abord préserver ses parts de marchés actuels et en conquérir d'autres en accroissant et en diversifiant son offre. Pour ce faire, elle doit s'atteler à (i) renforcer ses productions actuelles et (ii) créer de nouvelles productions. L'APC devrait en priorité viser ces deux objectifs

Renforcer les capacités de production³ existantes

Le renforcement des capacités de production fait partie des six grandes catégories d'APC. Cependant, une analyse des différents

mécanismes d'allocation de l'APC en Afrique montre que la majeure partie de l'assistance est souvent composée de séminaires, d'ateliers et de conférence de renforcement de capacités et participation aux réunions de l'OMC, dont les résultats en terme d'amélioration des capacités à produire et à exporter ne sont ni sûrs, ni mesurables. D'ailleurs, sur près de 19 000 projets mis en œuvre en Afrique au titre de l'APC entre 2001 et 2006, près de la moitié (46%) a été consacrée à la catégorie *Politiques et réglementations commerciales*.⁴

Qu'il importe de développer les capacités productives pour assurer la croissance économique et réduire la pauvreté est évident, comme le donnent à constater les pays émergents qui, eux, sont parvenus à s'intégrer dans le marché mondial et à réaliser une réduction soutenue et substantielle de la pauvreté au cours des 30 années passées (Brésil, Chine, Inde, etc.). Les politiques que ces pays ont pratiqué se caractérisent par le fait qu'elles ont délibérément cherché à favoriser le commerce international et, pour ce faire, à mener des actions volontaristes pour développer les capacités productives intérieures.

Pour que l'APC puisse être un levier pour la diversification des économies et des exportations africaines, un accent particulier doit donc être accordé aux capacités de production, l'objectif global étant d'améliorer la compétitivité et la productivité globale des économies. L'amélioration de la productivité pour renforcer la production passe par tout un processus d'apprentissage et d'innovation technologique que l'ONUDI⁵ a mis en exergue dans son rapport 2002/2003 sur le développement industriel. En effet, les changements technologiques augmentent la productivité du capital et du travail tout en réduisant les coûts de production et améliorant la qualité du produit. Concrètement, il s'agira de prendre en charge deux problèmes majeurs : l'amélioration des standards, de la qualité, des capacités d'accréditation, de certification et de mesures ainsi que la réglementation correspondante, en même temps que d'apporter une assistance aux secteurs exportateurs de façon à renforcer et mettre à niveau les capacités de production et d'exportation des entreprises.

Les pays africains sont concernés par le Cycle de Doha et les APE⁶, mais le nombre d'entreprises intéressées à produire et à exporter reste faible car le tissu productif est souvent constitué d'entreprises informelles et tournées vers le marché intérieur. L'enjeu de la mise à niveau pourra être celui d'inciter et d'accompagner les entreprises à l'exportation, de développer la sous-traitance pour favoriser l'intégration, la densification et la diversification du tissu industriel.

Favoriser la création d'activités nouvelles

L'investissement est primordial pour la création de nouveaux secteurs d'activités et le développement des activités existantes. En Afrique centrale par exemple, certaines études ont mis en évidence l'existence d'une relation inverse entre l'investissement et l'indice de diversification.⁷

Les infrastructures économiques, le développement des marchés de capitaux et le renforcement des capacités productives des

entreprises sont des domaines dans lesquels l'investissement doit en priorité être mobilisé à court terme. L'initiative d'APC doit donc également s'efforcer à faire baisser le coût de l'investissement et à réduire les risques y afférents.

Au vu des tendances et de l'engouement actuel des donateurs en faveur de l'APC, les pays africains pourraient utiliser l'APC comme un « *fond de diversification* ». L'APC servirait alors à l'octroi d'une aide financière aux entreprises pour la diversification de l'économie et des exportations dans les secteurs porteurs. L'objectif étant de soutenir les investissements dans des projets présentant un aspect innovateur et structurant pouvant favoriser la diversification dans la production de biens et services à valeur ajoutée élevée. L'APC servirait alors à apporter :

- Un appui ponctuel à des initiatives publiques et privées visant l'amélioration de l'environnement immédiat des entreprises.

- Un support à des activités se situant en amont des projets d'investissement d'entreprises (étude de faisabilité technique, financière et/ou de marché) et exceptionnellement à la réalisation des projets eux-mêmes.

Conclusion

Après l'échec des stratégies de développement appliquées par les pays africains au cours des années 80 et 90, la diversification économique réapparaît comme un élément majeur de l'insertion internationale et de la lutte contre la pauvreté dans les pays africains. Ces pays, dépendant des produits de base, doivent donc mettre en œuvre une stratégie intégrée de diversification à long terme avec le soutien de la communauté internationale sous forme d'activités de renforcement des capacités commerciales qui devront être bien ciblées et bénéficières de financements à long terme. L'APC fournit un cadre essentiel pour faciliter un tel processus.

Auteur:

Arnaud F. Djemmo est Consultant en Renforcement des capacités commerciales au Bureau de l'ONUDI à Yaoundé et titulaire d'un Master en Politiques et Négociations Commerciales multilatérales.

Notes

- 1 Voir Hammouda et alii (2006) : La diversification, vers un nouveau paradigme pour le développement de l'Afrique. CAPC/CEA, Juin 2006.
- 2 Voir par exemple, Berthélemy J.C (2005) : Commerce international et diversification économique. Revue d'économie politique 115 (5).
- 3 D'après le rapport 2003 de la CNUCED sur les PMA, les capacités productives sont définies comme étant « les ressources productives, les capacités entrepreneuriales et les relations de production qui ensemble déterminent la capacité d'un pays à produire des biens et services et lui donnent la possibilité de croître et de se développer ».
- 4 D'après les statistiques de la Base de données OMC/OCDE sur le renforcement des capacités commerciales, Novembre 2009.
- 5 Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel.
- 6 Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP)
- 7 Kamgnia (2007): Economic diversification in central Africa, BEAC, 2007.

Pourquoi la Clause NPF doit être retirée des APE

El Hadji A. Diouf

Depuis le début des négociations sur les Accords de Partenariat Economique (APE), l'Union Européenne (UE) a fait de l'introduction d'une Clause de la nation la plus favorisée (NPF) un de ses chevaux de bataille.

Une telle Clause avait été introduite dans l'accord intérimaire signé avec la Côte d'Ivoire en 2007. Selon celle-ci la partie ivoirienne doit accorder à la partie UE tout traitement plus favorable qui pourrait résulter du fait que la partie ivoirienne devienne partie à un accord de libre-échange avec un partenaire commercial majeur. Devant les réactions négatives de la plupart des pays africains, l'UE a du faire des concessions et accepter que la mise en œuvre de la clause ne soit plus automatique.

La question a été remise au goût du jour récemment, lors de la session de négociation entre l'UE et l'Afrique de l'ouest, à Bruxelles, du 22 au 26 Mars 2010. La clause NPF européenne est bien ciblée. Elle concerne tout « partenaire commercial majeur », ce qui peut signifier tout pays développé, ou tout pays ayant des échanges commerciaux mondiaux supérieurs à 1% dans l'année précédant l'entrée en vigueur de l'APE entre les deux parties (ou tout groupe de pays avec une part de marché supérieure à 1.5%).

Lors de cette session de Mars 2010, l'UE a officiellement mis sur la table une liste de 22 pays répondant à ces critères. On y retrouve des pays en développement tels que l'Inde, la Chine et le Brésil, la Thaïlande, l'Indonésie, etc. Les pays de l'Afrique de l'ouest ont réaffirmé leur position en proposant le maintien de la Clause NPF dans l'APE, mais avec une application exclusive aux pays développés.

En adoptant une posture offensive, l'UE a développé un argumentaire pour l'introduction de la Clause NPF dans les APE. En reprenant ces différents arguments et en les combinant avec les dispositions juridiques pertinentes de l'OMC, cet article soutient que,

“ du point de vue des pays africains, la Clause NPF devrait être retirée des APE, ”

pour les quatre raisons essentielles suivantes.¹

1. La Clause NPF n'est censée s'appliquer qu'aux futurs Accords Commerciaux Régionaux (ACR) régis par l'Article XXIV du GATT

L'UE considère à juste titre qu'il y a deux bases légales possibles pour les ACR incluant des pays en développement. La Clause d'habilitation pour les ACR composés exclusivement de Pays en développement et l'article XXIV du GATT pour les ACR incluant à la fois les ACR mixtes et les ACR entre pays développés. La clause NPF pourrait ainsi s'appliquer à tous les futurs accords commerciaux, signés par des pays ACP partenaires de l'UE, que ce soit avec des pays développés ou des pays en développement.

Suite à la levée de boucliers de la part des pays ACP après le paraphe des accords intérimaires et à la saisine par le Brésil du Conseil Général de l'OMC, l'UE a essayé de désamorcer la crise en soutenant qu'elle n'envisage de tirer bénéfice d'autres ACR signés par les pays ACP que s'ils concernent des ACR conclus sous l'égide de l'article XXIV du GATT, et qu'en conséquence, tous les futurs ACR conclus entre pays en développement ne seront pas concernés. Mais cela reste un engagement verbal qui n'aura pas de portée juridique tant qu'il n'est pas clairement mentionné dans le texte des APE. Ce qui n'est pas le cas dans la situation actuelle.

Pourtant l'engagement européen de n'appliquer la Clause NPF qu'aux futurs ACR mixtes est immédiatement contredit par le contenu des accords intérimaires. Le critère de recours à la Clause est la présence d'un partenaire commercial majeur suivant des critères définis dans l'accord même. Il est apparu que des pays comme le Brésil, l'Inde et la Chine sont dans le champ de cette définition et n'en sont pas moins des pays en développement. Qu'advient-il si un de ces pays conclut un ACR avec les pays africains sous l'égide de la Clause d'Habilitation ? On se retrouverait dans le cas d'un ACR conclu à la fois par un pays en développement tout en étant un Partenaire commercial majeur. Suivant l'argumentaire européen, le recours à la Clause ne serait pas activé dans une telle situation. Mais suivant les accords intérimaires, elle serait activée suivant les critères liés à la présence d'un partenaire commercial majeur. Cette hypothèse, très plausible du reste, montre les contradictions de l'argumentation européenne.



2. L'ambivalence de la nature juridique des listes d'exclusion : Listes Objectives ou Subjectives ?

Le second argument de l'UE est que les pays ACP ne devraient pas avoir le droit de conférer plus d'avantages commerciaux à d'autres partenaires, fussent-ils des pays en développement. L'idée est que les listes d'exclusion recoupent des produits qui ne sont objectivement pas en situation de supporter une concurrence étrangère. Et qu'en donnant des avantages commerciaux supplémentaires – ce qui implique une réduction de la liste d'exclusion – on remet en cause la « sensibilité » de ces produits. Dès lors, l'offre d'accès aux marchés vis-à-vis de l'UE doit être revue à la hausse. L'UE ajoute que les pays africains devraient même y voir une « Happy Clause » dans la mesure où elle leur permet de ne pas envisager une ouverture supplémentaire de leurs marchés à leurs nouveaux partenaires commerciaux.

Cette argumentation soulève deux points. Le premier est la contradiction manifeste avec l'argument premier de l'exclusion des accords de la Clause d'Habilitation du champ de la Clause NPF. Le second est que les critères de sensibilité utilisés pour déterminer les listes d'exclusion ne sont pas des critères intrinsèquement objectifs. Un produit peut être sensible et ne pas être ouvert au marché européen tout en restant compétitif en face de produits de partenaires commerciaux majeurs. Dans ce cas de figure, rien, juridiquement, ne peut remettre en cause une offre différenciée d'accès au marché.

3. L'unité juridique des ACR dans l'AGCS va à l'encontre de l'argumentaire de l'UE

L'argumentaire de l'UE sur le champ d'application de la Clause NPF dans les APE semble omettre la situation juridique totalement différente au niveau des ACR sur les services. Dans le domaine des marchandises, la distinction est clairement faite entre les deux bases légales des ACR que sont l'Article XXIV du GATT et la Clause d'Habilitation. Cette différenciation des ACR selon la catégorie développement des pays qui le compose est-elle transposable au commerce des services?

Les ACR sur les services ont le mérite d'avoir un champ d'application unifié, organisé par l'Article V de l'AGCS. Aucune différenciation de base légale liée à la catégorie de développement ne peut être invoquée. Les ACR entre pays en développement, les ACR entre pays développés, ainsi que les ACR mixtes sont tous régis par l'article V de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Cette posture juridique rend complètement obsolète la différenciation des ACR qui seront concernés par la Clause NPF dans les APE de ceux qui ne le seront pas. En réalité, ce sont tous les futurs ACR conclus par les pays africains qui seront soumis à la Clause NPF.

L'UE semble ne pas proposer de solution à cet état du droit et ne le contestent pas. Ou alors irait-on vers une application fragmentée et désordonnée de la Clause NPF aux futurs ACR africains, avec un champ d'application flou au niveau du commerce des marchandises et une exclusion du commerce des services de toutes possibilités de mutualisation. Ce cas de figure paraît très peu probable du fait de la posture offensive de l'UE dans les négociations sur les services, aussi bien à l'OMC que dans les APE.

4. Mise en danger des schémas classiques de TSD à l'OMC

Si le principe de non-discrimination est l'une des clés de voûte de l'OMC, il est logiquement aménagé pour favoriser une pluralité de régimes juridiques en fonction des trois catégories de développement reconnues par le système. Les modalités d'application de la Clause NPF confirment la reconnaissance d'une discrimination possible, mais toujours au profit des catégories inférieures. Ce qui signifie que les pays en développement peuvent être discriminés au profit des pays les moins avancés (PMA) ; et que les pays développés peuvent être discriminés en faveur des pays en développement. En revanche, les pays développés membres sont par définition « discriminables » à la seule limite d'étendre cette discrimination

à tous les autres pays développés.

En introduisant la Clause NPF dans les APE, l'UE remet en cause implicitement la possibilité de discrimination en faveur des PMA et des pays en développement. Ces possibilités légalement consacrées dans le système généralisé de préférences (SGP) de 1971, la Clause d'habilitation de 1979 et la Décision de 1999 en faveur des PMA offrent des avantages commerciaux exceptionnels qui ne peuvent être mutualisés ou « multilatéralisés ». En vérité, les pays développés se trouvent dans une posture légale de subir des discriminations commerciales suivant la théorie de l'inégalité compensatrice qui fonde le traitement spécial et différencié (TSD).

“

**L'UE s'offre ainsi,
pour le coup, un TSD
exceptionnel.**

”

En ne se faisant pas discriminer au niveau bilatéral (NPF dans les APE), l'UE se garantit une situation plus favorable dans les négociations multilatérales. Elle part avec l'avantage de bénéficier de Clauses NPF à tous les niveaux, avec un principe de non-discrimination systémique au niveau multilatéral dont toutes les possibles exceptions sont annihilées au niveau bilatéral. Dès lors, elle vide de son sens tous les mécanismes mis en place pour les pays en développement et s'offre ainsi, pour le coup, un TSD exceptionnel. Cette posture européenne s'explique par le souci de gérer sa concurrence avec les partenaires commerciaux majeurs qui arrivent en force sur le continent africain. Mais cette donne n'a pas été encore considéré par le système de règlement des différends de l'OMC.

Le plus souvent, ce sont les pays en développement africains qui en souffrent par une érosion de leurs préférences, les pays développés rechignant à conférer les mêmes avantages commerciaux à d'autres pays en développement qui se présentent comme leurs concurrents potentiels.

Auteur

El Hadji A. Diouf était, au moment de la rédaction de cet article, Directeur du Programme APE et Régionalisme au Centre International pour le Commerce et le développement durable (ICTSD)

Notes

- 1 Voir aussi sur ce sujet les articles de Cheikh Tidiane Dièye et Victoria Hanson, Eclairage 7(2), mars 2008, et de Federico Alberto Cuello Camilo, Eclairage 7(4), mai 2008.

Réflexions sur une décennie tumultueuse pour les PMA : Une interview avec Debapriya Bhattacharya, Conseiller Spécial sur les PMA auprès du Secrétaire Général de la CNUCED

Les Pays les Moins Avancés (PMA) ont été malmenés par la crise économique mondiale. L'intégration plus étroite dans l'économie mondiale, qui a stimulé la croissance économique des PMA dans la première partie de cette décennie, a aussi rendu ces pays très vulnérables à la récente tourmente financière originaire des pays riches. La Quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA (ONU PMA IV), qui se tiendra en Turquie l'an prochain, offre l'occasion de réfléchir sur cette décennie tumultueuse pour les économies des PMA, et de planifier les prochaines étapes afin d'atteindre une croissance plus résiliente. Pour avoir une idée des futures perspectives de politique commerciale à l'ONU-PMA IV, Éclairage a parlé avec Debapriya Bhattacharya, Conseiller Spécial sur les PMA auprès du Secrétaire Général de la CNUCED.

Éclairage: Avons-nous des raisons d'être optimistes à propos des performances commerciales des PMA ces dernières années ?

D.B. : Au cours de la dernière décennie, les taux de croissance pour l'ensemble des PMA ont été plutôt bons, de concert avec la croissance globale de l'économie mondiale avant les crises alimentaires, pétrolières et financières. Les flux d'investissement et du commerce, et à un certain degré de l'Aide Publique au Développement, ont également été à des niveaux élevés.

Cependant, il est important de comprendre que cette croissance globale masque des défauts structurels très graves. Le premier point est que le taux de croissance moyenne cache beaucoup de différences entre les PMA. Ce sont les PMA orientés vers l'exportation qui ont connu les taux de croissance les plus élevés, ce qui remonte la moyenne générale. Mais les PMA non-exportateurs d'Afrique n'ont pas enregistré les mêmes niveaux de croissance économique. Dans le cas du commerce, la croissance que nous avons observée est en grande partie le résultat du prix élevés des produits de base dont seule une poignée de PMA a bénéficié. De même, en matière d'investissement, une grande partie de l'argent est allée dans l'extraction des ressources naturelles.

Le fait est que, même s'il y a eu un bon taux moyen de croissance dans les PMA, la répartition globale de cette croissance n'a pas été inclusive ou à grande échelle. Elle est également très fragile, car elle est soumise à la volatilité des prix de matières premières mondiaux. Plus important encore, les PMA n'ont pas encore connu de modifications structurelles de leurs économies - des changements qui créeront des emplois plus rémunérateurs, fondés sur le développement des capacités productives ainsi que sur la distribution équitable des revenus et des opportunités. En fait, l'inégalité a augmenté.

En effet, la perspective de la durabilité d'une telle croissance reste suspecte.

Éclairage: La Conférence ONU PMA IV est une occasion de mettre un coup de projecteur sur ces problèmes. D'après vous, qu'est-ce qui ferait de cette conférence un succès ?

D.B. : C'est une opportunité importante de réfléchir sur l'expérience du développement des PMA au cours de la dernière décennie, et pour la communauté internationale du développement, d'évaluer l'efficacité de leurs mesures de soutien. Malheureusement, la Conférence de l'ONU habituelle a un modèle stéréotypé, dans lequel vous apparaissez avec une longue liste de vœux. C'est, pour ainsi dire, un sapin de Noël sur lequel tout le monde accroche ses demandes. Nous avons vu les limitations fondamentales de cette approche.

Cette fois-ci, nous devons examiner très stratégiquement les questions clés qui peuvent déclencher la capacité de production des PMA. Nous avons également besoin de plus d'engagement politique ainsi que d'identifier les outils spécifiques pour la réalisation des objectifs critiques. L'instauration d'une surveillance responsable et d'un mécanisme de mise en œuvre sera également déterminante.

Éclairage: Quelles sont ces questions clés ?

D.B. : Les questions peuvent être abordées à trois niveaux. Le premier niveau porte sur des questions systémiques. Un des problèmes évidents, c'est que les PMA ne bénéficient pas seulement marginalement de mesures de soutien international non contraignantes, mais ils doivent aussi faire face à un processus faible et souvent opaque de mise en œuvre de ces mesures. En effet, le problème de la mauvaise distribution résulte partiellement du manque de participation des PMA dans le processus de la gouvernance économique mondiale. Il sera également important d'examiner comment les PMA pourraient être protégés contre les aléas du marché mondial. La récente crise financière n'était pas le produit des PMA, mais ils ont été atteints en bout de chaîne dans de nombreuses façons. Un autre problème systémique, est de savoir combien de marge de manœuvre en termes de politique économique sera accordé aux PMA pour leur permettre de développer leurs propres stratégies de développement. Dans ce scénario post-crise, maintenant que de nombreux pays développés et de nombreux autres en voie de développement sont entrain de réinventer le rôle économique de l'Etat, il y a peut-être une opportunité pour les PMA de retrouver leurs souveraineté sur leurs propres décisions politiques.

Ensuite, il y a des problèmes sectoriels ou transversaux. Par exemple, alors que nous avons vu une part relativement élevée de l'APD affectée à la santé et l'éducation, il y a eu une

grande insuffisance dans le renforcement des infrastructures physiques et des capacités de développement, qui sont essentiels pour la compétitivité des économies des PMA. Cela inclut le développement de l'agriculture et de l'industrie, de la connectivité des transports et de la production d'électricité, ainsi que la facilitation des communications électroniques et du commerce. Là, nous devons regarder au-delà de l'accent traditionnellement mis sur l'accès préférentiel au marché, qui perd de son importance étant donné que le taux NPF multilatéral s'affaiblit. Nous devons regarder vers d'autres obstacles majeurs, comme les règles d'origine, les barrières non tarifaires et les normes. Le renforcement des capacités technologiques et scientifiques locales demeure également essentiel.

Le troisième niveau implique de répondre aux points faibles spécifiques des sous-groupes de PMA. Les dix dernières années ont montré que les PMA présentaient des situations extrêmement diverses, mais qu'ils sont cependant unis par le malheur commun des handicaps structurels. Alors, cette fois, nous devons être plus fins vis-à-vis des besoins concrets des PMA qui sont, entre autres : des petits états insulaires, des pays enclavés, des pays extrêmement dépendants des produits de base et des sociétés en situation de post-conflit.

Éclairage: En regardant vers l'avenir, êtes-vous optimiste quant à la tendance d'une plus grande coopération Sud-Sud ?

D.B. : La coopération Sud-Sud est un élément émergent dans le paysage global de la coopération au développement, et sa dynamique commence tout juste à être explorée. Nous aurions besoin d'une stratégie bien pensée pour réaliser son potentiel et cela devrait se refléter dans le document final de la prochaine conférence des PMA.

Par exemple, les pays en développement avancé sont un marché énorme et croissant, que les PMA aimeraient utiliser comme source majeure de développement du commerce et de croissance économique. Ces pays peuvent être également une source importante d'investissement, de financement et de technologies dans le processus de transformation structurelle des économies des PMA. Dans ce contexte, l'intégration régionale impliquant les PMA et les autres pays du Sud peut être un important vecteur de croissance de développement. Ces perspectives vertueuses peuvent-elles se concrétiser dans un avenir proche ? Cela dépendra beaucoup de la conception d'un arrangement institutionnel qui sera basé sur le principe d'un véritable partenariat, fondamentalement différent des dispositions postcoloniales que nous avons vu jusqu'à maintenant. Voilà les questions qui sont à tester sur le terrain.

Aperçu sur L'OMC

Les Officiels Débattent des Prochaines Etapes des Négociations Agricoles

Lors d'une session de négociation qui a eu lieu à la fin Septembre, l'Argentine, la Chine et l'Inde ont demandé à ce que les négociations sur l'agriculture de l'OMC se concentrent sur la clarification des questions « ambiguës » dans le projet du texte de l'accord du cycle de Doha, plutôt que de se focaliser uniquement sur la façon de fournir les données que les membres devront présenter si et quand un accord multilatéral est finalisé.

Le Président des négociations agricoles, l'Ambassadeur David Walker de la Nouvelle-Zélande, a centré les discussions principalement sur la question des exigences relatives aux données nécessaires une fois qu'un accord sera conclu, ainsi que des modèles ou des formats de présentation de celles-ci. Les données seront essentielles aux pays pour calculer leurs futurs droits de douane et leurs niveaux de subventions des produits spécifiques. Comme les grandes puissances commerciales se sont montrées peu enthousiastes à faire avancer les négociations de Doha, de nombreux responsables du commerce ont considéré cette approche comme la meilleure façon d'utiliser leur temps jusqu'à ce que les négociations redémarrent – une perspective que la plupart des délégués pensent peu probable avant les élections du Congrès Américain en Novembre.

Plusieurs problèmes importants restent en suspens dans le projet de texte - y compris, par exemple, le mécanisme de sauvegarde spéciale proposé pour les pays en voie de développement, le nombre de produits sensibles que les pays développés seront autorisés à mettre partiellement à l'abri des coupes tarifaires, et les futures mesures disciplinaires relatives aux subventions du coton. Cependant, le président s'est montré réticent à convoquer des réunions sur les sujets les plus fortement politisés en l'absence de nouvelles propositions « de déblocage » venant des membres, craignant sinon que les discussions dégénèrent en une répétition de positions de négociation déjà bien établies.

S'exprimant pour soutenir l'approche de la présidence, un délégué a fait observer que le timing était crucial dans les négociations. « Si vous mettez des problématiques sur la table au mauvais moment, elles peuvent s'évanouir dans la nature, se faire battre à mort ou être jetées dans la corbeille à papier. ». Bien que les membres de l'OMC ne vont pas « entrer de sitôt dans la fin de la partie », la même source suggéra que les prochaines réunions des ministres de l'APEC et du groupe G-20 des principales économies mondiales pourraient insuffler un nouvel élan politique dans le cycle de négociations commerciales en perte de vitesse.

La Russie résout des problèmes clés avec les Etats-Unis concernant son adhésion à l'OMC.

La Russie et les États-Unis ont abouti à des résolutions bilatérales sur plusieurs problèmes commerciaux, supprimant une autre série d'obstacles à l'adhésion à l'OMC de la plus grande économie du monde qui n'en est toujours pas membre.

Le Ministre Russe des Finances Alexei Koudrine a annoncé à Yalta le 1er Octobre que la Russie avait finalisé ses négociations bilatérales avec les États-Unis à propos de son adhésion de l'OMC et qu'elle serait maintenant prête à conclure ses négociations multilatérales à Genève. Le Représentant Américain au Commerce Ron Kirk a salué « un accord bilatéral sur les questions clés liées au processus d'adhésion », ajoutant que Moscou serait désormais libre de consacrer plus d'attention aux obstacles subsistant au niveau multilatéral.

Selon un communiqué du bureau de Kirk, Washington et Moscou ont conclu des accords de principe sur des questions telles que : les droits de propriété intellectuelle, les marchés publics et la transparence dans le processus de prise de décisions sur les questions liées au commerce. Les solutions concertées bilatéralement reflètent les éventuels engagements de la Russie à l'OMC que les États-Unis aimeraient voir à terme. Le compromis va maintenant être examiné par d'autres pays dans le Groupe de Travail de l'OMC sur l'adhésion de la Russie.

Cette percée dans les négociations bilatérales marque le dernier développement dans la longue et compliquée histoire du processus d'adhésion de la Russie à l'OMC. La Russie négocie son entrée depuis 1993, peu après l'éclatement de l'Union Soviétique. Pour la plupart des pays, il faut sept ou huit ans pour finaliser les termes d'un programme d'adhésion.

Cependant, il peut encore se passer un certain temps avant que le processus d'adhésion de la Russie ne soit terminé, puisque d'autres membres de l'OMC auront probablement de nouvelles exigences vis-à-vis de la Russie. Par exemple, l'Union Européenne demande toujours des concessions russes sur les taxes à l'exportation de bois, les subventions agricoles et les quotas d'importation de viande. Les droits de douane sur les exportations de bois sont particulièrement litigieux parce que les taxes à l'exportation ne sont pas interdites par l'OMC.

La prochaine session du Groupe de Travail de l'OMC sur l'adhésion de la Russie est prévue le 25 octobre. Il se réunira à nouveau le 6 décembre. Le court laps de temps restant laisse entendre qu'il sera peu probable que la Russie finisse son adhésion cette année.

La Revue des Politiques Commerciales Fait l'Eloge de l'Ouverture des États-Unis et en Appelle à son Leadership

Un nouveau rapport du secrétariat de l'OMC a félicité les États-Unis pour avoir observé des politiques commerciales et d'investissement parmi les plus ouvertes au monde pendant la récession économique mondiale. Mais le rapport a également exhorté Washington à faire preuve de plus de leadership dans les négociations multilatérales pour libéraliser davantage le commerce.

Le rapport (WT/TPR/S/235), une revue des politiques commerciales, des institutions et des conditions macro-économiques des États-Unis, a été revu par les membres de l'OMC à la fin de Septembre dans le cadre de l'examen de la politique commerciale des États-Unis.

Le rapport a observé que l'ouverture relative de l'économie américaine n'a pu empêcher le volume des échanges du pays de chuter pendant la récession, puisque la demande a diminué à la fois pour les exportations et les importations. Entre le troisième trimestre de 2008 et le deuxième trimestre de 2009 les importations de produits américains ont diminué de près de 3 %, les biens de consommation durables et d'équipement étant particulièrement touchés. Les exportations ont diminué moins lentement, permettant une réduction du déficit du compte courant américain en 2009.

Le rapport a été plus critique des politiques que les États-Unis avaient introduites dans le cadre des différentes initiatives anti-récession. Le rapport a noté que certaines de ces initiatives « contenaient des dispositions qui ont favorisé les fournisseurs de biens et de services nationaux. » Ces mesures incluent un soutien important aux secteurs financiers et automobiles. Les préférences nationales ont aussi figuré en vedette dans les mesures américaines de relance budgétaire du début de 2009. La frénésie de dépenses de 787 milliards de dollars américains est venue avec des conditions de préférences nationales visant à garantir que seuls les produits fabriqués aux États-Unis (fer, acier, entres autres) puissent être utilisés comme matériaux de construction dans les projets publics financés par les fonds de relance.

Plusieurs délégations ont commenté le rapport. Bien qu'elles aient salué l'action rapide des États-Unis à la fin 2008 et en 2009 pour résorber l'écrasement du crédit et pour stimuler la demande intérieure, beaucoup critiquèrent les obligations d'achat « Acheter Américain (Buy American) », et elles ont exprimé l'espoir que ces mesures soient temporaires. Les épouvantails traditionnels de la politique commerciale

des États-Unis ont également fait l'objet de commentaires : les pics tarifaires dans les secteurs d'intérêt pour les pays en voie de développement tels que les chaussures, le cuir, les textiles et les vêtements ont été soulignés, tout comme les subventions agricoles liées au prix et à la production, ainsi que l'utilisation par Washington de la controversée « réduction à zéro » lors du calcul des droits anti-dumping.

Certaines délégations se sont interrogées sur les implications commerciales d'une plus forte inspection aux frontières des biens échangés, ainsi que des besoins accrus d'information. Elles ont exhorté les États-Unis à maintenir à un minimum les coûts de transactions des mesures de sécurité légitimes.

Vous pouvez trouver le rapport complet en cherchant le numéro de document WT/TPR/S/235 sur : <http://docsonline.wto.org/>.

L'OMC Accueille son Forum Public Annuel à Genève

La société civile s'est rendue au Centre William Rappard à la mi-Septembre pour le Forum Public Annuel de l'OMC, qui s'est tenu au siège de l'organisation sur les rives du lac Léman. Quelques 200 experts et environ 1.500 participants - des dirigeants syndicaux aux entrepreneurs, en passant par les agriculteurs - ont participé à 43 discussions différentes, en mettant l'accent sur le thème du Forum Public de cette année : « les forces qui façonnent le commerce mondial. »

Le thème central était divisé en quatre sous-thèmes : l'OMC et les acteurs qui influent sur le système commercial multilatéral ; les facteurs économiques, politiques, et technologiques qui façonnent le commerce mondial et le rôle du système commercial multilatéral fondé sur des règles dans la reprise économique mondiale ; la cohérence entre l'OMC et d'autres domaines de la gouvernance mondiale ; et enfin, regarder vers l'avenir : quel agenda après la crise pour l'OMC dans un scénario de transfert de puissance ?

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur Général de l'OMC Pascal Lamy a présenté un nouveau monde dans lequel les façons traditionnelles de concevoir le commerce doivent être réexaminés. Lamy a brossé un tableau du commerce mondial en tant qu'un réseau complexe d'acteurs étroitement liés et interdépendants.

La question du développement a été un thème dominant dans la séance plénière d'ouverture, et plusieurs participants ont fait référence au Sommet des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à New York la semaine suivante. Lamy a qualifié le Forum Public de « tour de chauffe » pour établir la façon dont les pays développés ont contribué à la réalisation des

OMD. Mais plusieurs experts ont exprimé leur mécontentement étant donné que les objectifs des OMD pour 2015 étaient loin d'être réalisés.

D'après Lamy, les Accords de Doha aideraient l'OMC à contribuer aux OMD.

Conclure un accord du Cycle de Doha et augmenter l'aide pour le commerce sont les contributions que l'OMC peut apporter aux efforts mondiaux pour réduire les problèmes qui frappent les pauvres, a déclaré le Directeur Général Pascal Lamy aux dirigeants mondiaux au Sommet des Objectifs du Millénaire pour le Développement de l'ONU à New York en Septembre.

Le but de cette réunion de haut niveau était d'évaluer le progrès effectué vers l'accomplissement des OMD, un ensemble de 8 objectifs pour 2015 adoptés il y a dix ans par les membres de l'ONU visant à réduire la pauvreté, la faim et la maladie ; à améliorer l'accès à la santé, à l'éducation et aux emplois ; à promouvoir la durabilité environnementale et la coopération mondiale en faveur du développement.

Puisque le monde émerge d'une crise économique profonde et généralisée, Lamy a déclaré dans son discours prononcé le 20 Septembre « nous devrions nous demander : comment l'Organisation Mondiale du Commerce a-t-elle contribué à la réalisation des Objectifs du Millénaire ? »

Le chef de l'OMC a noté que la réduction de la pauvreté était fortement corrélée au volume des échanges commerciaux des pays et à leur intégration dans le système commercial. Il a soutenu que le système commercial multilatéral et sa surveillance des politiques commerciales des pays membres de l'OMC avaient servi de rempart contre les effets néfastes du protectionnisme pendant la crise récente. Il a ajouté que « c'est parce que le commerce international est resté ouvert qu'il est à présent une force motrice dans la relance », en citant des estimations récentes de l'OMC montrant que le volume du commerce mondial devrait croître de 13,5 % cette année, 11 % pour les pays développés et 17 % pour les pays en voie de développement.

L'OMD 8 appelle à un « système financier et commercial ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire ». Lamy a déclaré qu'« assurer un pied d'égalité pour tous ses membres, grands ou petits, riches ou pauvres ... Assurer un environnement commercial pro-développement » était au cœur de la raison d'être de l'OMC.

Lamy a aussi déclaré « Aussi positif que la contribution du système commercial multilatéral à la réduction de la pauvreté puisse avoir été, nous pouvons et nous devons faire mieux. » Ceci, dit-il, serait réalisé par une conclusion

rapide des négociations de longue haleine du cycle de Doha. Un accord commercial mondial devrait, dit-il aussi, générer de nouvelles opportunités de croissance mais aussi renforcer le multilatéralisme en général.

Les négociations de l'OMC sur la pêche reprennent une fois de plus

Les négociateurs au niveau de l'OMC saluent un « nouvel environnement » dans les pourparlers en cours sur la manière de discipliner les États concernant les subventions au secteur de la pêche, un facteur majeur dans l'appauvrissement des stocks de poissons dans les océans du monde entier. Les négociations, restées extrêmement lentes depuis début 2008, ont vu les différents pays s'engager à nouveau dans des échanges spécifiques et techniques au cours d'une réunion début octobre, sans progression visible malgré tout.

Une des raisons de ce changement est la volonté des délégations de présenter leurs arguments respectifs devant le nouveau président du Groupe de négociation sur les règlements. Le processus en cours de discussions entre différents ambassadeurs se réunissant régulièrement pour examiner leurs divergences sur l'ensemble des questions relatives aux négociations du cycle de Doha, y compris les subventions à la pêche, a apporté un élan supplémentaire.

Les membres se sont réunis en séance plénière les 4 et 5 octobre pour discuter des moyens de réduire les subventions qui contribuent à la surpêche. Certaines sources ont indiqué que les pourparlers se sont d'une certaine manière tenus sur le mode « écouter et apprendre », compte-tenu du fait que l'ambassadeur Dennis Francis (Trinité-et-Tobago) n'est président du comité que depuis le mois de juin.

Selon un délégué, ce processus s'est avéré propice aux discussions. Les différents pays étaient désireux d'expliquer au président pourquoi ils étaient satisfaits ou non du projet de texte des négociations, rédigé en décembre 2007 par le président de l'époque. « Lorsque les deux parties tentent de convaincre le président de quelque chose, les négociations recommencent » a commenté ce représentant officiel.

Des sources signalent certains changements de position du fait de la reconnaissance de limites à ne pas dépasser dans les négociations. Par exemple, le Japon, qui était initialement opposé à l'interdiction générale de toute subvention, accepte désormais le principe de l'interdiction de certaines subventions conduisant à la surcapacité et à la surpêche, telles que les subventions pour la construction de nouveaux bateaux.

Le point sur les APE

Melissa Julian

L'UE mûrit une stratégie de relance des discussions sur les APE

Les ministres du commerce extérieur de l'UE, qui se réunissent pour la première fois dans le cadre du Conseil Affaires étrangères (FAC- *Foreign Affairs Council*) le 10 septembre, ont échangé leurs points de vue avec Karel De Gucht, commissaire européen désigné au commerce, concernant la négociation et la mise en œuvre des accords de partenariat économique (APE) avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).¹ La Commission européenne étudie les manières d'accélérer les négociations agitées qui durent depuis plus de huit ans, afin de garantir la sécurité juridique de l'accès des pays ACP au marché européen dans le cadre d'un programme de développement solide. De Gucht a demandé au Conseil de se pencher sur les APE afin d'apporter les orientations politiques nécessaires aux négociateurs. Une lettre commune signée par De Gucht et Andris Piebalgs, commissaire européen au développement et adressée aux ministres de l'Union européenne préalablement à la réunion faisait le point du statut des discussions dans chaque région et faisait des propositions concernant la manière dont l'UE pouvait modifier sa stratégie pour relancer le processus de négociation. Il y était suggéré de réduire les ambitions des APE, de fournir un soutien approprié à la mise en œuvre des APE, et de fixer une date d'échéance pour l'achèvement des négociations. Ce courrier était aussi adressé en copie au Parlement européen et au groupe ACP. La Commission européenne et les États membres de l'Union européenne prévoient de discuter ces propositions plus avant avec des représentants des pays ACP au niveau politique, en incluant peut-être au calendrier une réunion de haut niveau pour évoquer les préoccupations des États ACP. Les représentants des pays ACP faisaient la demande d'une telle réunion depuis déjà un certain temps.

Au cours des débats du Conseil Affaires étrangères, les États membres de l'UE étaient dans l'ensemble en accord avec les idées exposées dans la lettre du commissaire européen. Plusieurs ministres du commerce de l'UE ont souligné la dimension de développement des APE et souhaité que la Commission européenne fasse preuve d'une plus grande souplesse dans les discussions, dans la limite des contraintes de l'OMC, afin de restaurer la confiance des pays ACP dans leurs relations avec l'Europe. Plusieurs États membres ont également appuyé l'idée de fixer une date d'échéance pour

la conclusion des négociations comme un moyen de faire avancer le processus. Les ministres se sont montrés particulièrement soucieux de trouver des solutions pour faire avancer le processus avant le sommet Afrique-UE des 29 et 30 novembre prochains.

Les ministres du commerce de l'UE ont chargé les commissaires européens au commerce et au développement de rédiger un document de réflexion sur les manières de faire avancer le processus de négociation des APE. Il est prévu que les ministres du développement de l'UE discutent ce document au cours d'une réunion informelle le 22 octobre et fournissent des orientations sur les manières d'avancer. Cette réunion pourrait se traduire par une approche européenne plus flexible dans le cadre des contraintes de l'OMC. Elle pourrait également voir les ministres fixer une échéance pour la conclusion des négociations ou exclure les pays ACP du règlement de l'UE sur l'accès au marché dans le cadre des APE.

Le comité mixte des ministres du commerce ACP-UE sur les APE doit aussi se réunir le 22 octobre et les représentants de l'UE espèrent que le commissaire européen au développement ainsi que les ministres du développement de l'UE seront en mesure d'assister à cette réunion et d'avoir ainsi un dialogue à haut niveau avec les pays ACP.

Le président de la Commission européenne José Manuel Barroso a effectué son tout premier discours sur "l'état de l'Union" devant le Parlement européen le 7 septembre dernier.² Évoquant ses propositions pour le programme de travail de l'UE pour l'année 2011, Barroso a indiqué qu'il présentera, en collaboration avec Catherine Ashton, haut-commissaire de l'UE, sa vision de la manière dont l'UE peut maximiser son rôle dans le monde. Il a informé les députés européens que les représentants de la Commission conduiront une revue de fond de la politique de développement de l'UE et du consensus européen sur le développement. Barroso a également évoqué d'autres activités prévues pour le mois d'octobre, comprenant le démarrage des travaux préparatoires du prochain programme financier pluri-annuel de l'UE et de la prochaine génération des programmes de dépenses qui seront présentés dans le courant du deuxième trimestre de 2011. Il a ajouté que la Commission présentera également une nouvelle politique commerciale et une révision du système des préférences

commerciales pour les pays en voie de développement, devant prendre effet après 2014. On se sait pas si la communication de la Commission européenne sur le commerce et le développement précédemment annoncée par le commissaire au commerce De Gucht aura lieu.

Le cumul d'origine de la CE dans le cadre des APE est également en cours de discussion au sein du groupe de travail ACP du Conseil de l'UE. Le règlement du Conseil européen de décembre 2007 concernant les APE permet le maintien d'un accès préférentiel au marché de l'UE pour les pays ayant paraphé un APE intérimaire ou déjà signé un APE complet. Mais ces pays ne sont éligibles que pour un cumul d'origine entre eux. Pour les pays n'ayant pas signé d'APE, ce sont les dispositions du système de préférences généralisées de l'UE ou de l'initiative « Tout sauf les armes » qui s'appliquent. La situation actuelle de la majorité des pays ACP est par conséquent moins favorable en matière de règles de cumul que sous le précédent régime de l'accord de partenariat ACP-UE de Cotonou. Des discussions sont en cours sur la manière dont les APE pourraient revenir à un cumul intégral avec les (autres) pays ACP, les pays et territoires d'outre-mer, certains pays voisins en voie de développement ainsi qu'avec l'UE en tant que principal partenaire commercial dans le cadre de ce régime.

Pas encore de date fixée pour la réunion de consultation régionale d'Afrique Centrale

Il n'y pas eu de réunion concernant les APE en Afrique Centrale depuis le dernier point sur les APE d'Éclairage. La prochaine réunion du Comité régional de négociation, qui rassemblera les responsables des négociations pour l'Afrique Centrale, est prévue pour la seconde partie du mois de septembre. Une date précise n'était pas encore fixée au moment de la mise sous presse d'Éclairage.

Des divergences subsistent à la suite du dernier cycle de négociation pour l'APE Afrique de l'Ouest/UE

Les négociateurs techniques et de plus haut-niveau de l'APE Afrique de l'Ouest-UE se sont réunis à Bruxelles du 13 au 17 septembre pour poursuivre leurs travaux en vue de la conclusion rapide d'un APE régional. En ce qui concerne l'accès aux marchés, l'Afrique de l'Ouest a indiqué que son offre de libéralisation des marchés à hauteur de 69,69% en volume et 69,75% des lignes tarifaires sur une période de 25 ans correspond à son niveau de

développement et qu'il s'agit d'une offre finale. L'UE estime que cette offre pourrait être augmentée pour maximiser ses effets favorables en matière de développement. Les négociateurs au niveau technique ont fait la demande d'une orientation politique sur le sujet.

Plusieurs textes de l'APE ont été approuvés. L'Afrique de l'Ouest a cependant maintenu sa position en faveur de l'utilisation des prélèvements communautaires pour le financement des institutions régionales. Elle est également restée ferme sur la question de l'exclusion de la clause de non-exécution proposée par l'UE. Les négociations au niveau communautaire doivent se poursuivre, mais il a été convenu que les divergences concernant la clause de non-exécution, ainsi que la clause de la nation la plus favorisée (NPF) devaient être résolues au niveau politique.

Les représentants officiels ont également convenu de tenir de nouvelles négociations techniques sur les subventions agricoles, les services, les règles d'origine, et les clauses de rendez-vous proposées ainsi que les sujets que celles-ci sont censées couvrir.

En ce qui concerne le protocole sur le programme de développement de l'APE, les représentants officiels sont arrivés à un consensus sur plusieurs sujets mais n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les montants et sources de financement, et sur la question de savoir si les engagements contractuels concernant le soutien de l'UE peuvent être inclus dans l'APE.

Les représentants officiels ont convenu que ces questions devaient être réglées au niveau politique.

La prochaine session de négociations techniques aura lieu en Afrique de l'Ouest, probablement au mois de novembre. Il est possible que ces négociations se tiennent au niveau ministériel. Les pourparlers se poursuivront donc probablement jusqu'en 2011, ce qui soulève la question de savoir comment la Côte d'Ivoire peut mettre en œuvre son APE intérimaire sans compromettre l'intégration régionale. La Côte d'Ivoire, qui a signé un APE intérimaire avec l'UE, aurait dû commencer à l'appliquer depuis juillet 2009. Mais elle ne l'a pas encore fait dans l'attente de la conclusion d'un APE régional au niveau de la CEDEAO qui viendrait se substituer à son APE intérimaire.

Le groupe de travail préparatoire régional Afrique de l'Ouest-UE se réunissait le 21

septembre au moment où Éclairage partait sous presse.

Pas de discussions prévues à court terme concernant les APE avec l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe.

Les discussions se poursuivent en Afrique de l'Est et du Sud (AES) en vue de la fusion de la configuration APE AES avec celle plus large qui englobe le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA). Des sources régionales indiquent qu'aucune session de négociation en vue d'un APE AES-UE n'est prévue dans un proche avenir. Les sources européennes reconnaissent que les perspectives dans la région AES sont incertaines et qu'il est peu probable que des négociations puissent aboutir rapidement.

L'APE avec la Communauté d'Afrique de l'Est ne sera vraisemblablement pas conclu d'ici la fin du mois de novembre.

Au moment où Éclairage part sous presse, aucune date n'a été convenue pour les négociations collectives sur les différents chapitres de l'APE complet entre la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et l'UE, ni sur un APE cadre pour la résolution des questions litigieuses en suspens – notamment sur les taxes à l'exportation, la clause NPF, la matrice de développement et la clause de moratoire. Au mois de juin, l'UE et la CAE avaient convenu de rechercher un nouvel accord d'ici le mois de novembre pour succéder à leur accord intérimaire. Mais les représentants officiels n'ont pas présenté jusqu'à présent de feuille de route en ce sens, il est donc probable que l'échéance ne sera pas respectée. Des sources régionales indiquent que l'UE a signalé que si un accord n'était pas signé d'ici le 30 novembre, les avantages commerciaux préférentiels accordés à la région dans le cadre du règlement de l'UE sur l'accès au marché lié aux APE seraient supprimés et que les pays non-PMA seraient soumis au système de préférences généralisées (SPG) de l'UE, ce qui se traduirait par une augmentation des droits de douanes imposés sur leurs exportations à destination de l'UE. Cette information n'a cependant pas été confirmée par les représentants officiels de la CE et semble en contradiction avec les travaux en cours de l'UE visant à faire avancer le processus des négociations APE.

Un séminaire régional souligne les progrès réalisés dans les négociations de l'APE avec la SADC

Un séminaire régional CE-Tralac s'est tenu à Cape Town en Afrique du Sud les 13 et 14 septembre pour discuter

des questions techniques relatives aux négociations APE entre l'UE et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), ainsi que des perspectives d'aboutissement d'un APE complet avec les principaux acteurs de la région.³ Xavier Carim, directeur général adjoint de la division du commerce international et du développement économique du ministère sud-africain du commerce et de l'industrie, a fait l'état des lieux des négociations de l'APE SADC-UE, faisant part de son sentiment qu'un accord puisse être finalisé d'ici la fin de l'année. Il a cependant ajouté que plusieurs questions importantes restaient à régler avant que les discussions puissent aboutir. Elles comprennent les droits de douane, les règles d'origine, la clause NPF, une disposition spéciale sur la coopération administrative en matière douanière, la définition des parties, des questions relatives aux services et au commerce, et une possible clause de protection de l'agriculture.⁴ En ce qui concerne l'impact de l'APE sur l'intégration régionale en Afrique australe, l'Afrique du Sud s'inquiète du fait qu'au moins cinq régimes commerciaux différents liés aux APE risquent d'émerger parmi les différents membres de la SADC (APE avec la SADC, l'AES, l'EAC et l'Afrique Centrale). Elle s'inquiète qu'un tel scénario puisse se traduire par une couverture contradictoire de certains produits, des calendriers différents pour la réduction des droits de douanes, et des listes d'exclusion différentes. Les représentants de l'Afrique du Sud craignent que cela nécessite une couche supplémentaire de mesures douanières administratives, ce qui ralentirait le progrès vers l'intégration et la facilitation des échanges dans la région.

Au moment où Éclairage partait sous presse, le commissaire européen au commerce De Gucht devait rencontrer le coordinateur du groupe SADC et le ministre du commerce et de l'industrie du Botswana, Dorcas Makgato-Malesu le 24 septembre. La Commission et le Conseil de la SACU (Southern African Customs Union) se réunissaient également du 20 au 24 septembre en Afrique du Sud.

Un sommet Afrique du Sud-UE doit se tenir le 28 septembre à Bruxelles. La prochaine session conjointe de négociations APE dans la région est prévue du 30 septembre au 1er octobre à Johannesburg. Un sommet de la SADC aura lieu avant la fin du mois d'octobre.

Les États des Caraïbes consultent la société civile concernant la mise en œuvre de l’APE

L’unité de mise en œuvre de l’APE du secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) est en train de procéder à des consultations nationales avec les acteurs des secteurs publics et privés concernant l’application de l’APE.⁵ Les consultations ont pour but de permettre aux différents intervenants de s’exprimer à la fois sur le contenu et sur le processus de mise en œuvre de l’APE.

Le bureau des négociations commerciales (*Office of Trade Negotiations* - OTN) du secrétariat de la CARICOM a également organisé une consultation des acteurs non-étatiques les 16 et 17 septembre aux Barbades. Branford Isaacs, chef de l’unité d’application de l’APE CARICOM a effectué une présentation générale de l’état d’avancement de la mise en œuvre de l’APE.

Des consultations sont également en cours entre le secrétariat de la CARICOM et les organisations nationales de la société civile concernant le développement de programmes et de politique en matière régionale, politique et sociale.⁶ Aucune information n’était disponible concernant ces réunions au moment de la mise en presse d’Éclairage.

Selon le commentateur régional David Jessop, les chefs d’État des Caraïbes ont admis en privé qu’il n’existait plus de base à court terme pour céder une partie de leur souveraineté nationale dans le but de revitaliser la CARICOM et de lui fournir le pouvoir exécutif nécessaire pour la création d’un marché et d’une économie uniques qui soient viables.⁷ Cela laisse à penser qu’un consensus sur des changements significatifs demeure peu probable dans un avenir prévisible. Jessop affirme que cela réduit encore plus la capacité de la CARICOM à augmenter la croissance et accroître la compétitivité de la région par le biais d’une intégration économique bien gérée

Le comité du commerce et du développement de l’APE Caraïbes-UE – l’organisme en charge de l’application effective de l’APE – doit se réunir pour la première fois dans les prochains mois.

Les APE ne sont pas une priorité pour la région Pacifique

Il n’y a pas eu de réunion au mois de septembre pour l’APE Pacifique-UE. Dr Chris Noonan, conseiller en chef du commerce du Forum du Pacifique pour les négociations de libéralisation des échanges PACER Plus,

indique que celles-ci constituent la priorité des ministres du commerce du Pacifique, qui ne disposent pas d’effectifs suffisants pour se concentrer sur les deux processus de négociation à la fois.⁸

Les ambassadeurs et les représentants du Forum du Pacifique basés à Bruxelles doivent se réunir au mois d’octobre pour discuter des manières d’accélérer les négociations en vue d’un APE complet. L’ambassadeur de Vanuatu auprès de l’UE, Roy Mickey Joy, a été nommé coordinateur régional ACP pour le Pacifique jusqu’en février 2011.

Un examen des APE intérimaires de Fidji et de la Nouvelle-Guinée-Papouasie par le Comité du commerce international du Parlement européen est prévu au mois de septembre avec l’objectif d’approuver ces accords.

Dans son édition de juillet/août, le bulletin d’information de l’Agence de la pêche au sein du Forum des îles du Pacifique évoque la montée du protectionnisme de l’UE en ce qui concerne les importations de fruits de mer. Il examine également les retombées pour la pêche des réunions des ministres et dirigeants du Forum du Pacifique qui se sont tenues au mois d’août.⁹

L’UE a prolongé pour une période de six mois l’application des mesures conclues en octobre 2007 à l’issue des consultations ayant eu lieu avec Fidji dans le cadre de l’article 96 de l’accord de Cotonou.¹⁰

Auteur

Melissa Julian est responsable de la gestion du savoir à ECDPM.

Notes

- 1 Conclusions du Conseil Affaires étrangères de l’UE sur les APE et la politique en matière d’investissements internationaux. Communiqué de presse de l’UE du 10 septembre 2010: http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/FR/foraff/116544.pdf
Voir aussi la conférence de presse: <http://video.consilium.europa.eu/index.php?sessionno=3065&lang=EN&searchdate=--&searchtopic=&searchtitle=&searchcat=33>
Conseil Affaires étrangères de l’UE pour discussion des APE et de la politique en matière d’investissements internationaux. Note d’information du Conseil de l’UE. 10 septembre 2010.

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/116377.pdf
Les manifestations publiques et les conférences de presse peuvent être suivies via retransmission vidéo sur: <http://video.consilium.europa.eu>. La couverture vidéo des manifestations sera disponible en avant-première pour

téléchargement en qualité de diffusion (MPEG4) sur <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu>

- 2 Discours sur l’état de l’Union du président de la Communauté européenne, 7 septembre 2010, <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/10/411&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr> et lettre du président de la CE aux membres du Parlement européen, <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/393&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>
- 3 Pour la présentation effectuée au séminaire CE-Tralac des 13&14 septembre sur l’APE SADC-UE, visitez: <http://ec.europa.eu/trade/documents-and-publications/and Africa. Liberalised Services Still Require Proper Regulations. Tralac via allAfrica.com. 20 September 2010. http://allafrica.com/stories/201009200619.html>
- 4 La position de négociation de l’Afrique du Sud telle que présentée par Xavier Carim au cours du séminaire régional sur l’APE SADC-UE. Tralac. 15 septembre 2010.
http://www.tralac.org/cgi-bin/giga.cgi?cmd=cause_dir_news_item&cause_id=1694&news_id=92980&cat_id=1059
- 5 Le chef de l’unité APE de la Caricom exprime l’engagement ferme de celle-ci de faire participer la société civile. Caricom. 15 septembre 2010.
http://www.caricom.org/jsp/pressreleases/pres363_10.jsp
- 6 La consultation de la société civile par la CARICOM représente une étape importante pour le travail du mouvement de la société civile. Caricom. 15 septembre 2010.
http://www.caricom.org/jsp/pressreleases/pres361_10.jsp
- 7 La Caricom a-t-elle un avenir? Par David Jessop, Conseil des Caraïbes pour l’Europe à la BBC. 13 septembre 2010.
http://www.bbc.co.uk/caribbean/news/story/2010/09/100910_jessop_caricom_future.shtml
- 8 Pacifique. PACER-Plus. Why we need to get it right. bilaterals.org. 13 septembre 2010. <http://www.bilaterals.org/spip.php?article18087>
- 9 Bulletin professionnel de l’agence de la pêche du Forum du Pacifique. Juillet-août 2010 http://www.ffa.int/system/files/FFA%20Fisheries%20Trade%20News%20July-Aug%202010_copy_0.pdf
- 10 Projet de décision de l’UE modifiant et prorogeant la durée d’application de la Décision concluant les consultations avec Fiji dans le cadre de l’article 96 de l’accord de partenariat ACP-EU. 15 September 2010.
http://register.consilium.europa.eu/servlet/driver?page=Result&typ=Advanced&cmsid=639&fc=REGAISEN&srm=25&md=100&lang=EN&ff_DOCKEY=%22ST13540/100RI%22

Eclairage sur les Négociations

Calendrier et publications

ACP-EU

Octobre	sur le commerce à Bruxelles (Belgique)
30/09-1 Session de négociation de l'APE SADC à Johannesburg (Afrique du Sud)	À confirmer Réunion des ambassadeurs et représentants officiels du Forum du Pacifique (basés à Bruxelles) sur Bruxelles
7-8 Réunion de coordination de l'APE avec l'AUC à Lusaka (Zambie)	
18-19 Réunion des représentants officiels des pays ACP et du groupe de suivi technique sur les négociations APE à Bruxelles (Belgique)	À confirmer Réunion ministérielle ESA-CE sur l'APE (lieu à confirmer)
20 Réunion du sous-comité du commerce extérieur et des matières premières à Bruxelles (Belgique)	Novembre
20-21 14ème réunion du comité ministériel du commerce à Bruxelles (Belgique)	29/10 – 2/11 6ème session ordinaire de la Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine à Kigali (Rwanda)
21-22 Réunion informelle des ministres du développement de l'UE à Bruxelles (Belgique)	26-28 4ème forum des affaires Afrique-UE à Tripoli (Libye)
22 Réunion du comité ministériel conjoint ACP-UE	29-30 3ème sommet Afrique-UE à Tripoli (Libye)
	Décembre
	2-5 20ème assemblée parlementaire mixte ACP-EU à Kinshasa (République démocratique du Congo)

Également à venir dans les prochains mois

À confirmer Comité du commerce et du développement de l'APE Caraïbes-UE (lieu à confirmer)

OMC

Octobre
21 octobre: réunion du conseil général de l'OMC
Novembre
3 & 5 novembre: organe d'examen des politiques commerciales - Belize
3 & 5 novembre: organe d'examen des politiques commerciales - Sri Lanka
15 - 19 novembre: semaine de Genève (pour les observateurs et pays membres de l'OMC ne disposant pas d'une mission permanente à Genève)
16 & 18 novembre: organe d'examen des politiques commerciales – Papouasie-Nouvelle- Guinée

Si vous souhaitez vous abonner à la version électronique d'Éclairage ou recevoir une version imprimée, rendez-vous respectivement sur : <http://ictsd.org/news/tni/> et/ou <http://ictsd.org/subscribe/english/?publication=tni>

Publications Retrouvez les documents sur www.acp-eu-trade.org/ressources

Africa's Trade in Services and the Opportunities and Risks of Economic Partnership Agreements (Les échanges de services en Afrique: risques et opportunités des accords de partenariat économique), par Paul Brenton, Nora Dihel, Larry Hinkle, et Nicholas Strychacz, notes sur les politiques commerciales africaines, Banque Mondiale, septembre 2010, www.worldbank.org

Reform and Regional Integration of Professional Services in East Africa (Réforme et intégration régionale dans le domaine des services professionnels en Afrique orientale), par la Banque Mondiale, réseau pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'économie (PREM), numéro 32 de la revue Economic Premise, septembre 2010, www.worldbank.org

EU Services Markets Barriers and Opportunities for ACP Exporters (Barrières et opportunités sur les marchés des services dans l'UE pour les pays ACP exportateurs), par Leonor von Limburg, GTZ (agence allemande pour le développement), 2010, www.gtz.de

Trade in Services Negotiations (Les négociations sur les échanges de services), par Sebastian Saez, Banque Mondiale, juin 2010, www.worldbank.org

Estimating the Fiscal Impact of the Cote d'Ivoire-EU Economic Partnership Agreement (Évaluation de l'impact budgétaire de l'accord de partenariat économique entre l'UE et la Côte-d'Ivoire), par Mombert Hoppe, Banque Mondiale, notes sur

les politiques commerciales africaines - note n°4, août 2010, www.worldbank.org

Sanitary, Phytosanitary and Technical Barriers to Trade in the Economic Partnership Agreements between the European Union and the ACP Countries (Les obstacles techniques, sanitaires et phytosanitaires au commerce dans les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP), par Denise Prévost, édition papier d'ICTSD n°6, août 2010, www.ictsd.org

Rules of Origin in EU-ACP Economic Partnership Agreements (Les règles d'origine dans les accords de partenariat économique UE-ACP), par Eckart Naumann, édition papier d'ICTSD, septembre 2010, www.ictsd.org

The Economic Partnership Agreement : Towards A New Era for Caribbean Trade (Les accords de partenariat économique: le début d'une nouvelle ère pour le commerce des Caraïbes), par Diana Thorburn, John Rapley, Damien King, Collette CampBell, de l'institut de recherche en politiques des Caraïbes (CAPRI)-CIGI, septembre 2010, www.capricaribbean.org

Addressing Trade Restrictive Non Tariff Measures on Goods Trade in the East African Community (Comment traiter le problème des restrictions non tarifaires sur les échanges commerciaux de biens au sein de la Communauté d'Afrique orientale), par Robert Kirk, Banque Mondiale, notes sur les

politiques commerciales africaines - note n°7, août 2010, www.worldbank.org

Rethinking the (European) foundations of sub-saharan African regional economic integration: a political economy essay (Repenser les fondements (européens) de l'intégration économique régionale en Afrique subsaharienne, un essai de politique économique), par Peter Draper, Centre de développement de l'OCDE, document de travail n°293, septembre 2010, www.oecd.org

The Role of the Everything But Arms Trade Preferences Regime in the EU Development Strategy, (Le rôle du régime de préférences commerciales "tout sauf les armes" dans la stratégie de l'UE en matière de développement), par Inmaculada Martinez-Zarzoso, Katerina Gradeva, Verein für Socialpolitik, Research Committee Development Economics, Documents de la Conférence allemande d'économie du développement de 2010, série de Hanovre, n°42, <http://econstor.eu>

Aid for Trade: Building on Progress Today for Tomorrow's Future (Aide pour le commerce: miser sur les progrès d'aujourd'hui pour l'avenir de demain) par Bernard Hoekman et John S. Wilson, Document de travail de recherche politique de la Banque Mondiale n°5361, WB DECRG; Centre for Economic Policy Research (CEPR), juillet 2010, <http://ecgi.ssrn.com>

The European Union as a Model for Regional Integration (L'Union européenne comme modèle d'intégration économique), par Fraser Cameron, documents de presse du Conseil des relations étrangères, septembre 2010, www.cfr.org

Overview of regional trade agreements (Vue d'ensemble des accords commerciaux régionaux) CE, DG Commerce, liste en date du 10 septembre 2010, <http://trade.ec.europa.eu>

A New U.S.-European Approach to Trade and Development in Sub-Saharan Africa, (Une nouvelle approche américano-européenne des échanges commerciaux et du développement en Afrique subsaharienne) par Katrin Kuhlmann, note de synthèse, Fonds Marshall allemand, 17 mai 2010, <http://www.gmfus.org>